

**LES PRESSES DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Synthèse de l'état des lieux 2005-2006

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Direction générale de l'enseignement supérieur
Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (C3-3)**

SOMMAIRE

Introduction	2
L'organisation des presses	6
Les moyens des presses	12
La production éditoriale	15
L'édition électronique	23
La diffusion-distribution	26
Glossaire	31
Table des annexes	32
Annexes	I-XXIII

INTRODUCTION

A. CONTEXTE GENERAL DE L'ENQUETE.

Depuis quelques années, les presses des établissements d'enseignement supérieur suscitent un intérêt grandissant auprès des services de l'État. Cette attention prend sa source dans la réflexion plus générale menée sur la place des administrations et établissements publics de l'État dans le secteur de l'édition, et s'est notamment traduite par :

- la circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État ;
- l'institution d'un médiateur de l'édition publique (circulaire du 9 décembre 1999), rendant un rapport annuel au Premier ministre et à la Direction du livre et de la lecture (actuellement Mme Marianne Levy-Rosenwald) ;
- la publication annuelle du *Rapport du médiateur de l'édition publique*, dont les versions 2003 et 2004 font une large place à l'édition universitaire¹ ;
- un *Relevé de constatation sur les éditions de l'État et des institutions publiques* dans les secteurs des universités, des grands établissements d'enseignement supérieur, de la recherche, des enseignements scolaires, et de la culture pour les exercices 1996 à 1999, rendu le 18 avril 2001 par la troisième chambre de la Cour des comptes (54 p. + annexes).

Il convient d'ajouter que l'Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES, ex-AFPU) a également lancé auprès de ses adhérents une enquête interne au premier semestre 2005.

Loin de rendre inutile une enquête sur les presses universitaires portée par le MENESR², ces enquêtes ou rapports, toujours parcellaires ou focalisés sur un versant de l'activité éditoriale³, apparaissent au contraire complémentaires d'une démarche de ce type. Le rapport du médiateur, en particulier, de par sa périodicité annuelle et les fiches très structurées sur lesquelles il s'appuie⁴ pourrait permettre d'obtenir chaque année une mise à jour des données relatives à l'activité éditoriale des presses sans pour autant relancer une consultation spécifique au MENESR⁵.

À l'heure du passage à l'édition électronique, de l'émergence du mouvement des archives ouvertes et de la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur, il est apparu nécessaire de mieux connaître les structures éditoriales des établissements d'enseignement supérieur, tant du point de vue politique que technique et financier.

Les principales caractéristiques des presses universitaires françaises peuvent en effet être résumées en trois points :

- une production éparpillée entre un grand nombre d'acteurs aux statuts, moyens et objectifs très hétérogènes ;

¹ Données portant sur 15 établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour 2003, sur 21 établissements pour 2004.

² Voir en annexe V le périmètre comparé des enquêtes de la Cour des comptes, du médiateur de l'édition publique (2003 et 2004) et de la DES-DR. La dernière enquête lancée par le MENESR sur ce sujet remonte à 1994.

³ Les rapports du médiateur laissent ainsi de côté la question de l'édition de revues et n'abordent pas les aspects institutionnels des presses universitaires.

⁴ Bilan de l'activité éditoriale, diffusion et distribution, fiche-produit...

⁵ Ces fiches pourraient être obtenues auprès du médiateur ou, à défaut, directement auprès des presses universitaires lorsqu'elles répondent à cette enquête.

- une offre très spécialisée, souvent liée à la valorisation des productions scientifiques locales (thèses universitaires, travaux de recherche, actes de colloques) ;
- des politiques éditoriales majoritairement centrées sur le secteur des lettres et sciences humaines.

M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur, a donc proposé à Mme Élisabeth Giacobino d'associer la DES et la DR dans le but de lancer une enquête conjointe sur le sujet des presses universitaires.

B. PREPARATION DU QUESTIONNAIRE ET CHOIX DES ETABLISSEMENTS.

1. Préparation du questionnaire :

Dans un contexte de multiplication des enquêtes concernant l'activité éditoriale des presses d'universités, afin de diminuer la charge des établissements, il a semblé pertinent de reprendre certaines des questions d'autres enquêtes déjà lancées, avec l'autorisation préalable de leurs concepteurs. La DES a donc réutilisé sous la même forme les questions relatives à l'activité éditoriale des presses contenues dans l'enquête de l'AERES⁶. L'enquête DES-DR conserve cependant des caractéristiques qui lui sont propres : questions sur le statut des structures éditoriales, sur leur personnel, et sur leurs recettes financières (avec l'engagement que les données de nature commerciale resteront confidentielles dans la restitution publique de l'enquête)⁷.

Par rapport à l'enquête de 1994, il n'a pas semblé possible d'ignorer le versant « électronique » de l'édition (qu'il s'agisse de cédéroms, de logiciels-progiciels, de livres numériques ou de contenus accessibles en ligne, éventuellement complémentaires d'ouvrages « papier »), en le limitant cependant à l'édition électronique (payante et/ou gratuite) d'ouvrages et/ou de revues par les presses universitaires⁸. Toutefois, le degré d'implication très variable des presses universitaires dans l'édition électronique nous a dissuadé d'y consacrer une part trop importante du questionnaire « papier » (ou « volet 1 »). Un deuxième volet (« volet 2 ») a donc été ajouté à l'enquête sous la forme d'un entretien avec les directeurs des presses, au cours duquel la question de l'électronique a été abordée plus en détail.

De même, la diffusion-distribution des publications des presses universitaires étant pour l'essentiel entre les mains de deux acteurs (le CID, l'AFPU-Diffusion-SODIS), il a semblé plus judicieux de rencontrer ces institutions au cours d'entretiens spécifiques que de demander à une vingtaine d'établissements de répéter les mêmes réponses.

2. Choix des établissements :

Une première liste d'établissements a été dressée par la DES en compilant différentes sources : liste des membres de l'AERES, clients de l'AFPU-Diffusion et du CID, liste des éditeurs 2004 publiée par *Livres Hebdo*, liste des programmes éditoriaux financés dans les volets « recherche » des contrats quadriennaux, recherches dans les catalogues en ligne etc.

Cette première liste a ensuite été examinée en liaison avec la DR. En ont été exclus *CNRS-éditions* (établissement méritant une étude à part entière) et plusieurs organismes de recherche (INSERM, IRD, INRIA), en pleine réflexion sur la refonte et la fusion éventuelle de leurs activités éditoriales. Enfin, elle a été soumise pour compléments au département des sciences humaines et de la société de la MSTP. Au total, ce sont 55 établissements qui ont été retenus, à travers lesquels il a semblé possible d'obtenir un tableau globalement représentatif de l'activité éditoriale des établissements d'enseignement supérieur.

⁶ Nous remercions M. Pierre Corbel, directeur des *Presses universitaires de Rennes*, président de l'AFPU-Diffusion et, à l'époque de la conception et du lancement de l'enquête, président de l'AERES, pour son soutien constant à cette initiative du MENESR.

⁷ Certains points ont été écartés du questionnaire, en particulier la question de la gestion et de la valorisation des stocks.

⁸ Cette enquête ne prend donc pas en compte les activités d'édition électronique, souvent « gratuite », confiées à d'autres structures universitaires : numérisation de contenus « papier » (par exemple le projet *Nordnum* de l'université de Lille III) numérisation des thèses, archives ouvertes ou bases de prépublication d'articles (y compris par le CCSD), portail PERSÉE (collections rétrospectives des principales revues françaises en LSH et SHS), Revue.org. En revanche, il pourra être fait référence à ces réalisations, en particulier dans les développements consacrés à l'édition électronique p. 23.

C. RESULTATS DE L'ENQUETE.

L'enquête et sa circulaire d'accompagnement ont été expédiées le 18 avril 2005 suivant la voie hiérarchique⁹. En raison du bref délai laissé par la date limite de réponse, fixée au 17 mai, une « copie directe étant donnée l'urgence » a été expédiée aux présidents et directeurs des établissements concernés, ainsi qu'aux responsables des activités éditoriales lorsqu'ils ont pu être identifiés.

L'enquête ayant été diffusée très largement auprès des établissements d'enseignement supérieur par les recteurs et rectrices d'académie, des réponses émanant d'autres structures universitaires nous sont parvenues sous forme papier ou par messagerie électronique¹⁰, en général afin de signaler que l'université en question n'avait pas d'activité éditoriale propre. Ces réponses émanaient des établissements suivants :

- institut national polytechnique de Lorraine ;
- institut national polytechnique de Toulouse ;
- institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- université Strasbourg I ;
- université d'Avignon ;
- université Aix-Marseille II ;
- université de Haute-Alsace ;
- université du Maine ;
- université Montpellier I¹¹ ;
- université Montpellier II¹² ;
- université Paris XIII.

De même, l'université Paul Sabatier Toulouse III nous a transmis un tableau récapitulatif des publics, tarifs et tirages des 5 revues qu'elle édite¹³.

Deux des 55 établissements sollicités n'assuraient plus d'activité éditoriale « papier » lorsqu'ils ont reçu ce questionnaire :

- les *Publications de la Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers* ont transféré leurs revues « papier » au SAIC des *Presses universitaires de Rennes* ;
- les *Publications de la faculté des lettres de l'université de Nice* ont abandonné l'édition « papier » de leurs revues après leur passage en ligne sur la plateforme Revel@Nice. L'activité d'édition électronique de l'université a toutefois été prise en compte dans le volet 2 de l'enquête.

À la demande des établissements, des délais supplémentaires ont été accordés jusqu'en juin, et des relances effectuées jusqu'en novembre. La dernière réponse ne nous est parvenue qu'à la mi-novembre 2005, soit près de 6 mois après le délai originellement porté par la circulaire.

Trente-neuf réponses ont été reçues (soit près de 71% de l'échantillon visé), plus ou moins complètes et exploitables, tant du point de vue du corps du questionnaire que des documents demandés en annexes¹⁴. La partie la moins exploitable des réponses concerne le budget 2004. Certaines presses ont envoyé leur budget réalisé,

⁹ La circulaire d'accompagnement et le questionnaire figurent en annexes I et II.

¹⁰ Quatre de ces réponses ont été transmises par le directeur du SCD des établissements concernés : INP Lorraine, INP Toulouse, INSA Rouen, université de Haute-Alsace.

¹¹ Le vice-président du conseil d'administration signale que « l'université Montpellier I ne dispose pas, à ce jour, d'un service de presses universitaires. Toutefois, à l'initiative de certains enseignants, la création d'un tel service est actuellement à l'étude » (courrier en date du 7 juin 2005).

¹² Selon le service du contentieux et des affaires générales, « l'université Montpellier II n'a pas d'activité éditoriale ; elle dispose uniquement d'un service de reprographie. Ce service effectue notamment la reprographie de 500 thèses par an, dans le seul domaine des sciences, et assure l'impression des actes de colloques. Il faut préciser que ces travaux de reprographie impliquent le reversement d'une quote-part au CFC, ce qui représente un coût supplémentaire pour ce service » (courrier en date du 13 mai 2005).

¹³ À l'exception de *Sciences de la Société*, il s'agit de revues en STM : *Annales Limnologie*, *Annales de la faculté des sciences de Toulouse*, *Société d'histoire naturelle de Toulouse*, *Magazine scientifique de l'université* (courrier en date du 13 juin 2005).

¹⁴ Les 39 réponses sont détaillées dans le tableau présenté en annexe III. Les *Presses universitaires de Grenoble*, qui ne dépendent pas d'un établissement universitaire, ont également répondu à l'enquête. En raison de leur statut privé, leur réponse n'a pas été prise en compte dans les tableaux et graphiques de cette enquête.

d'autres leur budget prévisionnel 2004, d'autres enfin leur budget prévisionnel 2005 ; certaines se sont contentées de quelques chiffres (en %) ou de leurs données NABUCO, alors que d'autres ont fourni des documents très complets. En l'état des réponses, il n'a pas semblé possible de dresser une synthèse détaillée de cette partie du questionnaire. Parmi les établissements n'ayant pas répondu, on ne trouve qu'une « presse universitaire » (Valenciennes) : ce sont principalement les réponses des écoles, de grands établissements, d'organismes de recherche et des 3 maisons des sciences de l'homme de province qui font défaut¹⁵. On peut en conclure que l'enquête a globalement atteint son premier objectif en récoltant les données permettant de dresser une synthèse nationale de l'activité éditoriale des établissements d'enseignement supérieur dépendant du MENESR.

Les réponses, demandées en deux exemplaires, ont été reçues par le bureau de la formation, de l'édition et des systèmes d'information de la DES ; l'exemplaire destiné à la DR a été remis au bureau de l'IST de la Mission de la culture et de l'information scientifiques et techniques et des musées. Une copie des réponses des presses concernées par la vague 2006 des contrats quadriennaux a été transmise à la MSTP.

Le volet 2 de l'enquête a été lancé après la rédaction d'une synthèse intermédiaire. Cette dernière a permis de sélectionner une quinzaine de structures avec lesquelles des entretiens ont été organisés en octobre et novembre 2005. Dans le même temps, des réunions ont été organisées avec le CID et l'AFPUD.

¹⁵ La liste des établissements n'ayant pas répondu à l'enquête se trouve dans l'annexe IV.

L'ORGANISATION DES PRESSES

A. LES STATUTS DES PRESSES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Présentation générale¹⁶.

Les structures que nous appellerons « presses universitaires »¹⁷ sont apparues pour l'essentiel entre 1971 et 1987¹⁸. Le point d'orgue du développement de la fonction éditoriale dans l'enseignement supérieur a été atteint avec la loi du 26 janvier 1984 qui confie aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) la mission de diffuser la culture et l'information scientifique et technique, en les autorisant à assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou de vulgarisation¹⁹.

Presses universitaires créées	Nombre de structures concernées
- avant 1960	4
- dans la décennie 1961-1970	1
- dans la décennie 1971-1980	15
- dans la décennie 1981-1990	10
- dans la décennie 1991-2000	7
- depuis 2001	1

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Le paysage éditorial universitaire français est très éclaté, tant à l'échelon national, où nous avons dénombré près d'une soixantaine de structures éditoriales²⁰, qu'à l'échelon local. On trouve ainsi des établissements où plusieurs structures se partagent l'activité éditoriale de l'université, parfois sans aucune coordination. Il faut par ailleurs rappeler que les centres de recherche peuvent soutenir financièrement et matériellement l'édition d'ouvrages ou de thèses de doctorat, ou pratiquer la coédition occasionnelle d'un volume avec un éditeur, public ou privé, sans en informer l'organisme de publication de l'université.

Ces remarques viennent souligner la difficulté de nombreux établissements d'enseignement supérieur à formaliser une véritable politique éditoriale en dépit, parfois, de la présence de structures spécialisées.

Des statuts qui évoluent.

26 presses, soit 66% des établissements qui ont répondu à l'enquête, annoncent avoir choisi la forme du service commun ou de ses dérivés, service général et service d'activités industrielles et commerciales (SAIC).

¹⁶ Avertissement : ce rapport s'appuie sur les 39 réponses à l'enquête parvenues à la Direction générale de l'enseignement supérieur. Toutefois, tous les établissements n'ayant pas renseigné la totalité des items de cette enquête, nos pourcentages ne concernent que rarement l'ensemble de ces réponses : nous précisons, le cas échéant, le nombre de réponses à partir desquelles ils ont été construits.

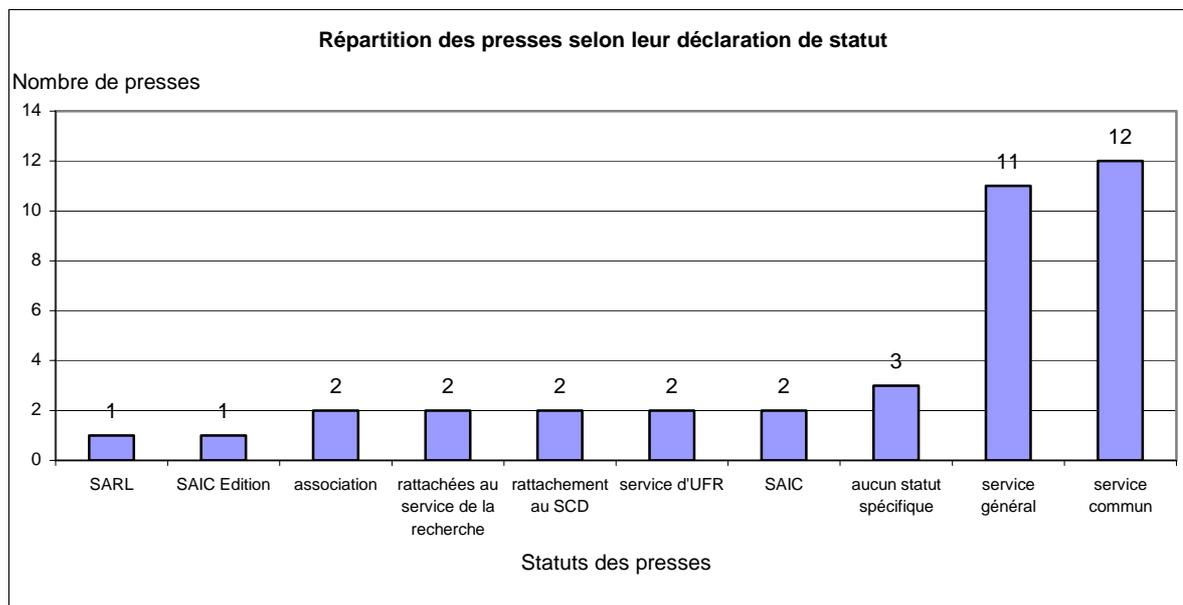
¹⁷ Au cours de cette restitution, nous utiliserons indistinctement les expressions « presses universitaires », « presses d'universités », « presses des établissements d'enseignement supérieur », « éditeurs universitaires » pour désigner les structures universitaires publiques auxquelles était destiné notre questionnaire.

¹⁸ D'après les 38 réponses à cette question. Le détail des réponses se trouve dans l'annexe XI.

¹⁹ Les statuts du CTHS et de la Maison des sciences de l'homme de Paris leur confient également des missions en matière éditoriale.

²⁰ Ce total ne prend pas en compte les éditeurs publics institutionnels définis par la circulaire du 20 mars 1998, les établissements de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IFREMER...), et les autres structures publiques ayant des liens étroits avec le monde de l'université (INED, INSEE...).

Toutefois, à la lecture de leurs statuts, ou des textes souvent anciens qui encadrent leur activité, il est permis de douter de la solidité administrative de tous ces « services communs », la formule « service général », notamment, étant parfois utilisée pour caractériser des structures aux contours incertains créées bien avant 1995.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

D'un point de vue général, les presses universitaires redéfinissent actuellement leurs statuts. Le principal mouvement concerne la mise en place de SAIC dans les établissements. Si le cas des *Presses universitaires de Rennes* (SAIC inter-établissements) est pour l'instant unique, certaines presses ont été intégrées complètement au SAIC de leur université ; d'autres y ont partiellement « intégré » ou « rattaché » la gestion de leurs activités lucratives et de leur comptabilité. Il semble que les réticences et les craintes des éditeurs universitaires au sujet des SAIC, signalées en 2001 par la Cour des comptes, n'aient pas encore été complètement levées.

Un paysage national qui reste à structurer.

La conjoncture peu favorable à l'édition savante depuis plusieurs années, l'augmentation des coûts liée notamment aux exigences du numérique, la nécessité d'atteindre une masse critique pour rester visible au niveau européen inciteraient davantage au regroupement des presses qu'à la création de structures dispersées. Pour ces mêmes raisons, on peut s'interroger sur la pertinence, pour une université, de conserver une micro-structure éditoriale peu visible ou n'ayant pas les moyens de professionnaliser son fonctionnement.

Il existe déjà des structures éditoriales qui desservent plusieurs établissements, avec des statuts très variés : SAIC-édition (*Presses universitaires de Rennes*), association loi 1901 (*Presses universitaires du Septentrion*) ou loi 1908 (*Presses universitaires de Strasbourg*), service commun interuniversitaire (*Presses universitaires de Rouen*). Des projets similaires de fédération de presses font actuellement l'objet de débats ou de négociations : « Alliance Paris Universitas », SAIC-édition autour des *Presses universitaires de Vincennes*, fédération de l'activité éditoriale toulousaine autour des *Presses universitaires du Mirail*, réflexion dans le cadre du « Grand-Est ».

Ces efforts de mutualisation pourraient également, à l'avenir, s'appuyer sur deux autres types de statuts : le groupement d'intérêt public (GIP) et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Cependant, ce mouvement de concentration des activités éditoriales des établissements d'enseignement supérieur se heurte également à des résistances. Lorsque des établissements ne disposent pas d'un service d'édition, ils peuvent être tentés de privilégier la création de presses universitaires qui leur soient propres, afin de bénéficier de la visibilité donnée par des presses portant le nom de l'université. Lorsque les établissements disposent déjà d'un service d'édition, ils sont réticents, pour des raisons de prestige ou historiques, à abandonner leur autonomie en matière de publication (même si, dans certains cas, leurs presses n'ont qu'une activité et une visibilité très réduites). Cette résistance peut également venir d'autres partenaires : les conseils généraux ou régionaux s'avèrent très sensibles à l'image de marque véhiculée par des publications universitaires.

B. LES INSTANCES DECISIONNELLES.

Un fonctionnement articulé autour de 4 niveaux de décision.

L'étude des réponses et des statuts de 27 presses a permis d'identifier 4 niveaux de décision :

1. La direction du service.

L'administration du service est généralement confiée à un directeur unique, choisi pour une durée limitée (de 2 à 5 ans), souvent renouvelable. La direction est assurée :

- dans 63% des cas, par un professeur d'université ou par un maître de conférences ;
- dans 16% des cas, par le président/directeur de l'établissement d'accueil ;
- dans 21% des cas, par d'autres personnels.

Parmi les attributions principales du directeur figurent l'administration du service et l'application de la politique éditoriale des presses. Généralement, le directeur est chargé de rendre compte de l'exécution du budget et de dresser un bilan des activités scientifiques et économiques des presses.

2. Le pilotage stratégique.

Présente dans la quasi-totalité des établissements, une structure particulière se charge de la formalisation de la stratégie. Ses attributions restent très variables d'une presse à l'autre et dépendent en partie de son rythme de réunion : une fois par an dans la majorité des cas, mais on compte aussi quelques exemples avec 2 réunions annuelles et un exemple avec 3 réunions. En règle générale, ce conseil de gestion est animé par le directeur des presses. Lorsqu'il est doté d'attributions budgétaires, il examine et valide le projet de budget préparé par le directeur et, parfois, se prononce sur l'exécution du budget de l'année précédente ou affecte les résultats des ventes aux structures concernées. Il approuve le rapport d'activité annuel présenté à la tutelle des presses.

3. Le pilotage éditorial.

Le pilotage éditorial est confié à un « comité éditorial » auquel participe le directeur. Néanmoins, dans quelques cas, c'est au seul directeur des presses ou aux directeurs de collections, après un premier avis du comité éditorial, que revient la décision finale : l'équilibre entre directeur, comité éditorial et directeurs de collections apparaît donc variable en fonction des structures. De manière assez classique, le comité éditorial se prononce sur les rapports de lecture présentés par le directeur ou par les directeurs de collections. Quelques presses ne disposent pas d'un comité éditorial centralisé, mais délèguent cette fonction d'évaluation à chaque collection.

4. La validation hiérarchique.

L'établissement auquel appartient la structure éditoriale est susceptible d'intervenir à plusieurs niveaux :

- le choix du directeur : la plupart des directeurs est nommée par le président de l'établissement sur proposition du conseil scientifique (CS) et/ou du conseil d'administration (CA) ;
- la composition de la structure chargée du pilotage stratégique : le CS de l'établissement joue souvent un rôle majeur en nommant tout ou partie des membres du conseil de gestion ;
- le contrôle du budget et du programme d'activité : les orientations stratégiques et le projet de budget, voire le programme de publications, sont d'ordinaire validés par le CS (parfois le CA) de l'établissement²¹.

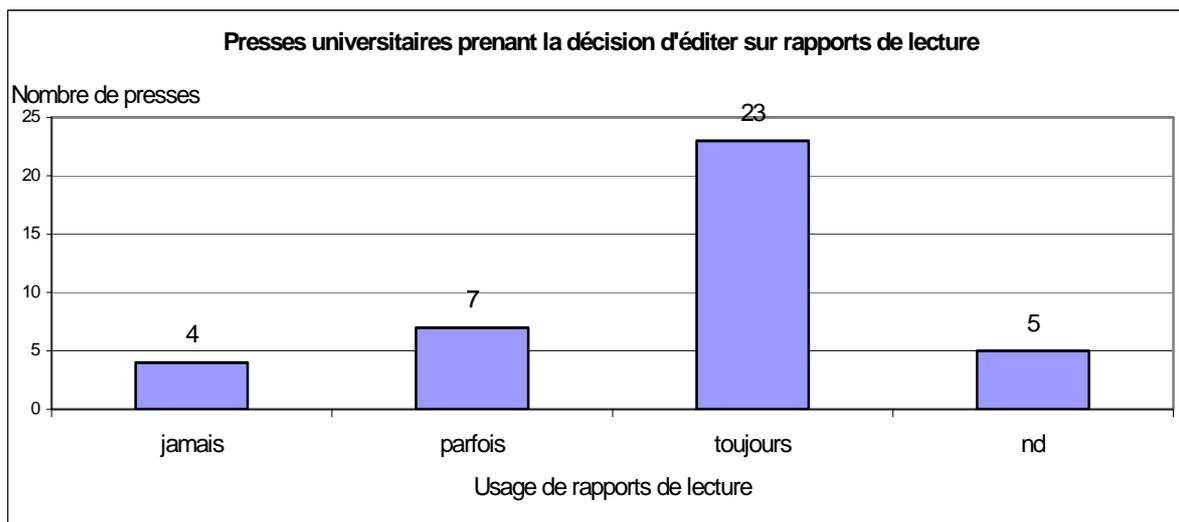
L'importance du comité éditorial.

Présent dans 30 presses (77% des réponses), le comité éditorial comprend en moyenne 15 membres, originaires à 76% de l'établissement de rattachement et, à 23%, d'autres établissements universitaires français (moins de 1% de membres étrangers). Il se réunit en moyenne 4 fois par an.

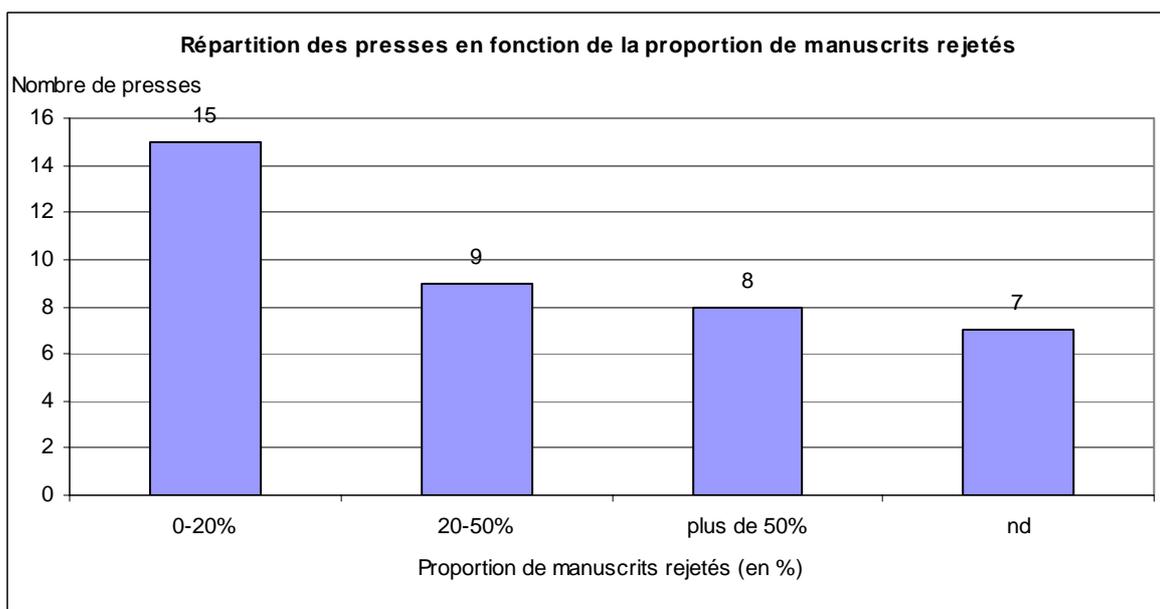
23 presses déclarent « toujours » s'appuyer sur un rapport de lecture avant de prendre la décision d'éditer. On remarque que 22 de ces 23 presses (96%) sont dotées d'un comité éditorial : ce dernier semble donc bien

²¹ Pour les associations, ce rôle est joué par l'assemblée générale.

jouer un rôle de garant de l'autonomie éditoriale face aux pressions locales potentielles (équipes de recherche, directeurs de collection etc.).



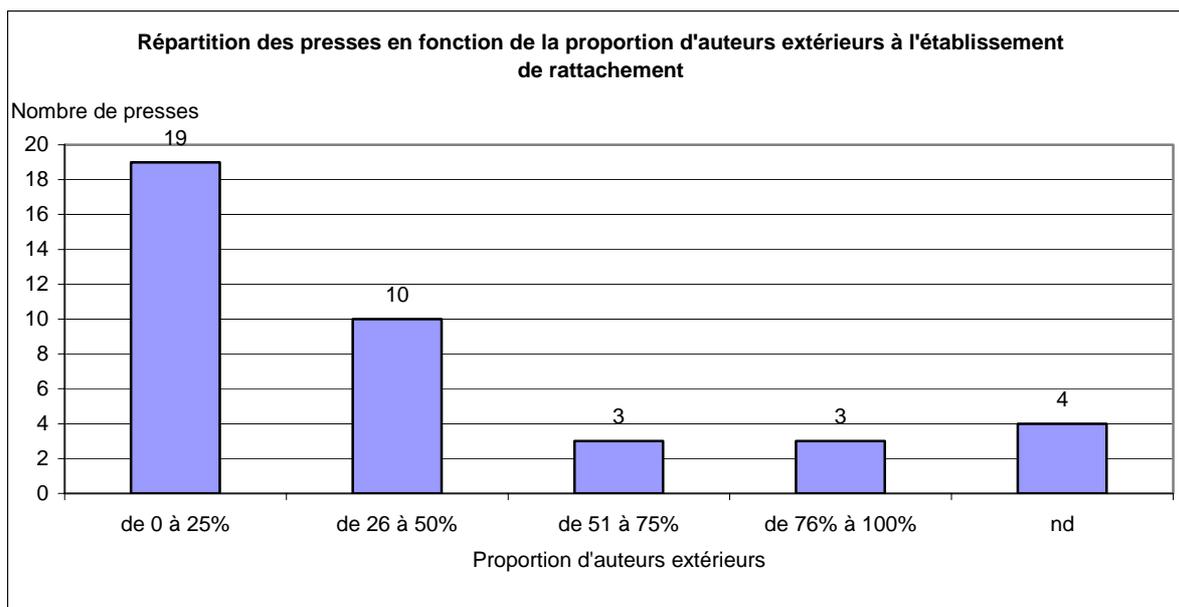
Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

On constate que 8 presses rejettent plus de 50% des manuscrits qui leur sont soumis. Elles disposent toutes d'un comité éditorial et demandent systématiquement (à une exception près) un rapport de lecture avant de rendre leur décision. Les 9 établissements qui rejettent entre 20 et 50% des manuscrits présentés possèdent également un comité éditorial, mais sont souvent moins stricts du point de vue des rapports de lecture, parfois laissés à l'initiative des directeurs de collection.

Par ailleurs, 6 établissements affichent une proportion d'auteurs extérieurs à l'établissement de rattachement supérieure à 51%. Tous disposent d'un comité éditorial et utilisent des rapports de lecture. On ne remarque pas de corrélation forte entre la sévérité de la sélection des manuscrits et la proportion d'auteurs extérieurs. À l'inverse, 4 établissements ne publient que des auteurs qui proviennent de leur sein. Ils rejettent moins de 20% des manuscrits et 3 d'entre eux ne disposent pas de comité éditorial.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

L'attitude des presses universitaires vis-à-vis de la sélection des manuscrits et du choix des auteurs ne s'inscrit pas dans un cadre ou des pratiques communes. Certaines presses affirment résolument leur statut de presses de « leur » université. Elles estiment qu'elles n'ont pas vocation à choisir des ouvrages en dehors du vivier local d'enseignants-chercheurs. Pour d'autres, la capacité de choisir des auteurs extérieurs, dans certaines limites, est le gage de leur indépendance éditoriale et prouve que leur politique est construite dans un souci premier de qualité.

Les contrats d'auteurs.

Sur 39 réponses, 8 établissements (21%) déclarent ne pas avoir signé de contrat avec leurs auteurs en 2004, mais 3 d'entre eux l'ont en projet. Une étude comparative des 28 exemplaires de contrats dont nous disposons permet de tirer quelques enseignements complémentaires sur les stratégies éditoriales des presses :

- conditions de publication : dans leur très grande majorité, les presses se réservent le droit d'arrêter le format et la présentation de l'ouvrage, son prix de vente et le délai de publication courant à partir de la remise du manuscrit définitif²². Les tirages sont mentionnés dans une majorité de contrats : dans 43% des cas, le tirage prévu figure dans ce document et, dans 29% des cas, un tirage minimal pour la 1^{re} édition est arrêté. Le reste des presses se réservent le droit de définir elles-mêmes le tirage après la signature du contrat.
- service de presse : 14 contrats (soit 50% de l'échantillon) mentionnent le nombre d'exemplaires que l'éditeur consacrerà à la promotion de l'ouvrage. Les presses y investissent entre 10 et 50 exemplaires.
- exemplaires gratuits et conditions spéciales proposées aux auteurs : toutes les presses (sauf une) offrent des exemplaires gratuits (de 1 à 30 exemplaires) à leurs auteurs ; 14% d'entre elles prévoient l'attribution d'exemplaires gratuits sans préciser leur nombre ; 36% attribuent 10 exemplaires à leurs auteurs. De même, 82% des presses accordent aux auteurs une remise sur le prix catalogue pour l'acquisition d'exemplaires supplémentaires : une majorité de presses l'a fixée à 30% ou à 33% du prix public de vente hors taxe.
- versement de droits d'auteur : 43% des presses ont déclaré dans leur réponse à l'enquête ne pas verser de droits d'auteur, même si 4 d'entre elles annoncent les remplacer par la fourniture d'ouvrages gratuits. Sur 28 contrats, 36% précisent que l'auteur cède ses droits « à titre gratuit », 7% attribuent des exemplaires gratuits à l'auteur au titre de ses droits, et 57% prévoient le versement de droits d'auteur

²² Ce délai est de 6 mois à 24 mois selon les presses : 6 mois : 2 presses ; 12 mois : 8 presses ; 18 mois : 4 presses ; 24 mois : 1 presse. Dans 6 contrats, les presses se réservent la possibilité de fixer sans contrainte la date de publication.

(au premier exemplaire vendu pour 6 presses ; après la vente d'un nombre d'exemplaires prédéfini pour 8 presses)²³.

- déstockage : en cas de mévente, 15 contrats prévoient que l'éditeur pourra solder ou pilonner l'intégralité du stock après en avoir informé l'auteur, entraînant de fait la résiliation du contrat. L'auteur conserve toujours la possibilité de racheter les exemplaires concernés au prix du soldeur ou du pilon, et de les vendre à condition de faire disparaître la mention de l'éditeur.

²³ Nous n'évoquons pas ici les droits d'auteur versés dans le cadre d'ouvrages collectifs. Sauf mention contraire, les chiffres présentés ci-dessous sont calculés sur le prix de vente hors taxe d'un exemplaire.

LES MOYENS DES PRESSES

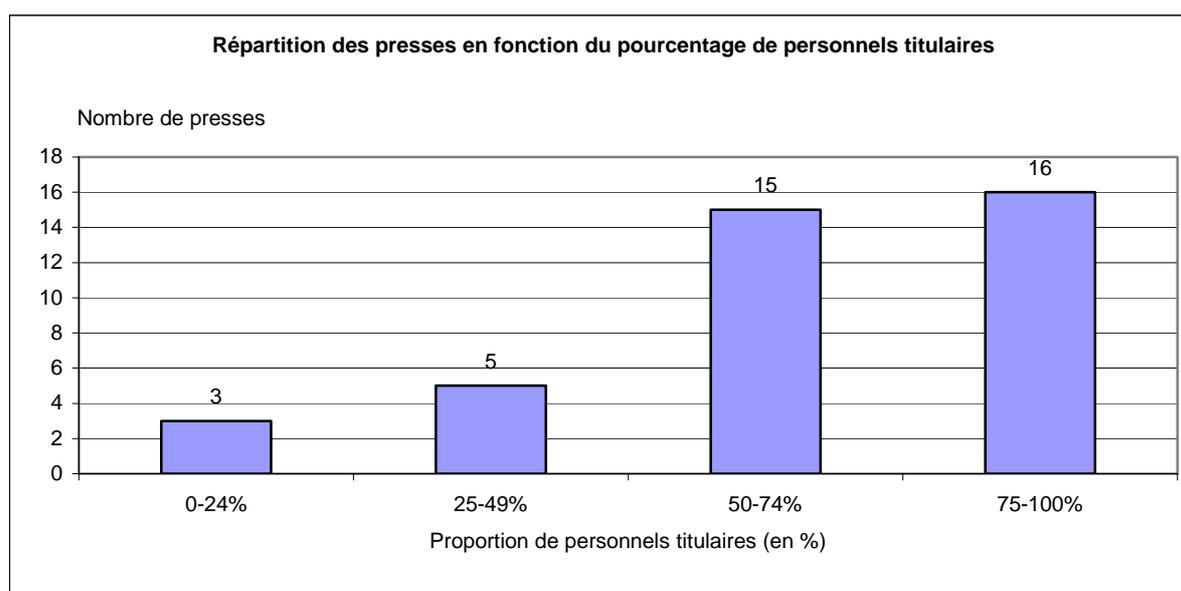
A. LE PERSONNEL.

Les 39 presses universitaires ayant répondu à l'enquête disposent d'un total de 223,2 ETP²⁴, répartis en 142,95 titulaires (64% du total) et 80,25 contractuels (36% du total), soit une moyenne de 5,7 ETP par presse (la médiane est à 4,55 ETP).

Toutes ces presses ne bénéficient pas de la même dotation en personnels. Elles disposent :

- de 13 à 14 ETP : 13% des presses ;
- de 6,5 à 9,9 ETP : 18% des presses ;
- de 4 à 6 ETP : 33% des presses ;
- de 2,5 à 3,9 ETP : 23% des presses ;
- de moins d'1,75 ETP : 13% des presses.

De même, la répartition titulaires-contractuels est très variable :



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

À une exception près, les chiffres extrêmes (0 ou 100%) concernent les structures disposant de peu de personnels. Alors que 6 établissements fonctionnent exclusivement avec des titulaires, 3 établissements n'en comptent aucun. Dans l'ensemble, 79% des presses universitaires comptent plus de personnels titulaires que de personnels contractuels.

Les 142,95 ETP assurés par des personnels titulaires se répartissent en 63,65 ETP de catégorie A (44%), 32,2 ETP de catégorie B (23%), et 45,1 ETP de catégorie C (32%). 2 ETP (1%) n'ont pu être identifiés.

Les personnels de catégorie A sont les moins homogènes. Si la filière ITRF domine (44,35 ETP), les enseignants-chercheurs sont représentés par 13,55 ETP (professeurs des universités ou de maîtres de conférences, auxquels il faudrait ajouter les enseignants qui assurent la majeure partie des fonctions de

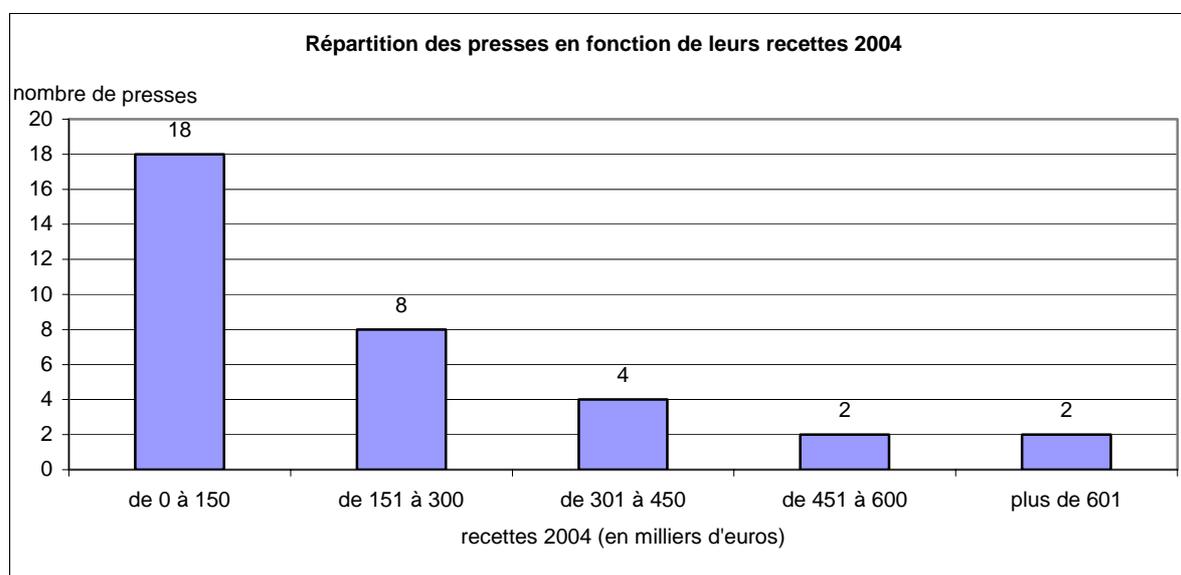
²⁴ Les réponses des presses n'ont pas été assez précises pour qu'il soit possible d'en tirer des chiffres consolidés sur le nombre d'agents qu'elles emploient. Les données présentées concernent donc les équivalents temps plein (ETP) déclarés par les presses, sachant qu'un ETP peut être partagé entre plusieurs agents.

direction). La filière bibliothèque est représentée par quelques fractions d'ETP de conservateurs. La catégorie B est marquée par une prépondérance de la filière ITRF (19,2 ETP de techniciens, le plus souvent chargés des opérations de PAO, 12 ETP IATOS, principalement des SASU, qui assurent des fonctions d'administration et de secrétariat). Enfin, pour l'essentiel, la catégorie C est partagée entre filière ITRF et IATOS, avec un léger avantage à cette dernière (22,1 ETP contre 21,4).

Les contractuels se composent principalement des personnels des *Presses de Sciences Po*, de 17,4 ETP de rang A, 16,6 de rang B, et 15,8 de rang C, auxquels viennent s'ajouter quelques emplois-jeunes (3 ETP), CES et CEC. Ces personnels ne semblent pas assurer des fonctions différentes de celles de leurs collègues titulaires de catégorie équivalente.

B. LES RECETTES.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les réponses des presses sur leurs dépenses et leur budget 2004 ont été trop disparates pour en permettre une exploitation fine. En revanche, quelques questions précises portaient sur le total des recettes financières 2004 et leur origine, auxquelles 34 établissements ont répondu.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Au total, les recettes 2004 de ces 34 presses ont représenté 7 762 070€ (8 294 870€ pour 35 établissements en comptant la réponse incomplète des *Presses universitaires de Lyon*), soit une moyenne d'environ 228 000 euros par presse, la médiane, plus représentative, tombant à 153 000 euros.

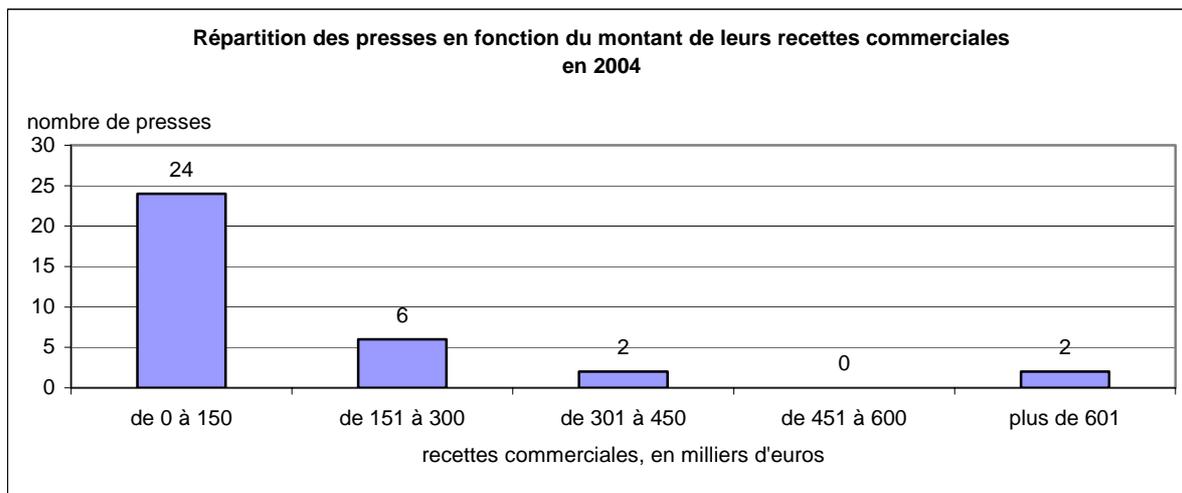
Tableau récapitulatif des recettes 2004 des presses universitaires :

Type de recette	Montant pour 34 presses (en €)	% des recettes
Soutien de la direction de l'enseignement supérieur	45 200	0,6
Soutien de la direction de la recherche	791 975	10,2
Contribution des établissements de rattachement	709 736	9,1
Actions spécifiques du MENESR et du CNL	253 703	3,2
Actions spécifiques d'autres structures publiques	725 683	9,3
Financements privés	20 260	0,3
Prestations de service	225 766	3
Recettes commerciales	4 932 505	63,6
Autres recettes	57 242	0,7
Total	7 762 070	100

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

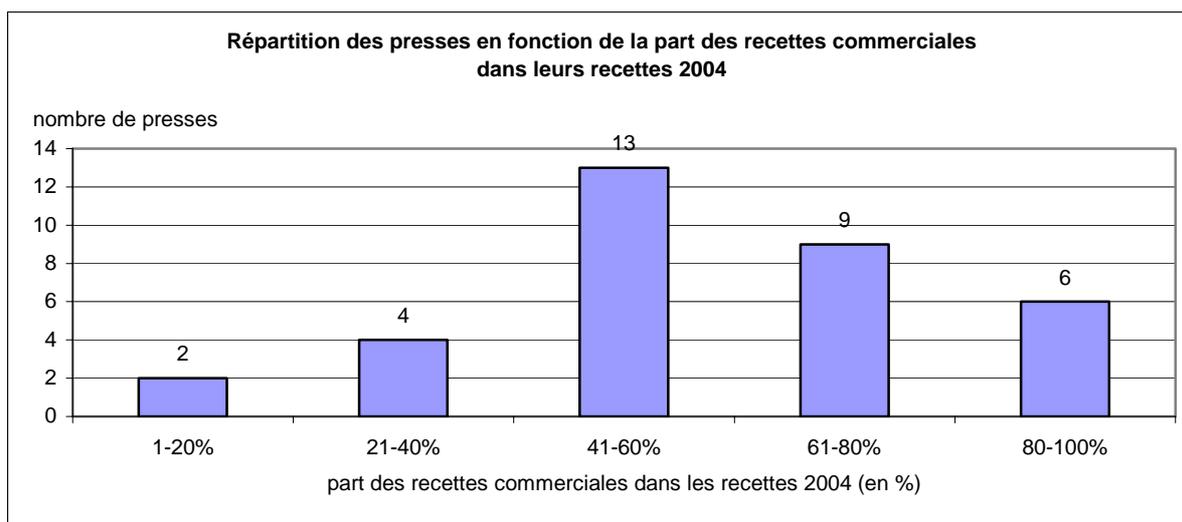
LES PRESSES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour l'essentiel, ces recettes sont d'origine commerciale (4 932 505€ pour 34 établissements, soit environ 145 000€ par presse)²⁵.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Pour certaines presses, les recettes commerciales constituent même leurs principales rentrées financières.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

²⁵ Les données complètes figurent dans les annexes VI à IX. Le *Rapport du médiateur de l'édition publique 2004*, p. 20, estime que les ventes de livres des 21 presses universitaires ayant répondu au questionnaire ont représenté 8% du chiffre d'affaires global de l'édition publique, soit 2 704 000€

LA PRODUCTION ÉDITORIALE

A. LES LIVRES.

En 2004, les 37 presses universitaires ayant fourni des données utilisables ont publié 879 ouvrages (nouveauautés et rééditions confondues), soit une moyenne de 23,8 ouvrages par presse²⁶. À périmètre constant, la production 2004 représente une hausse de 13% par rapport à 2003, et de 25% par rapport à 2001. Le nombre d'ouvrages publiés en moyenne par presse augmente également, passant de 21,2 (pour 29 presses) en 2001 à 23,8 (pour 37 presses) en 2004 [mais 26,9 à périmètre constant de 29 presses].

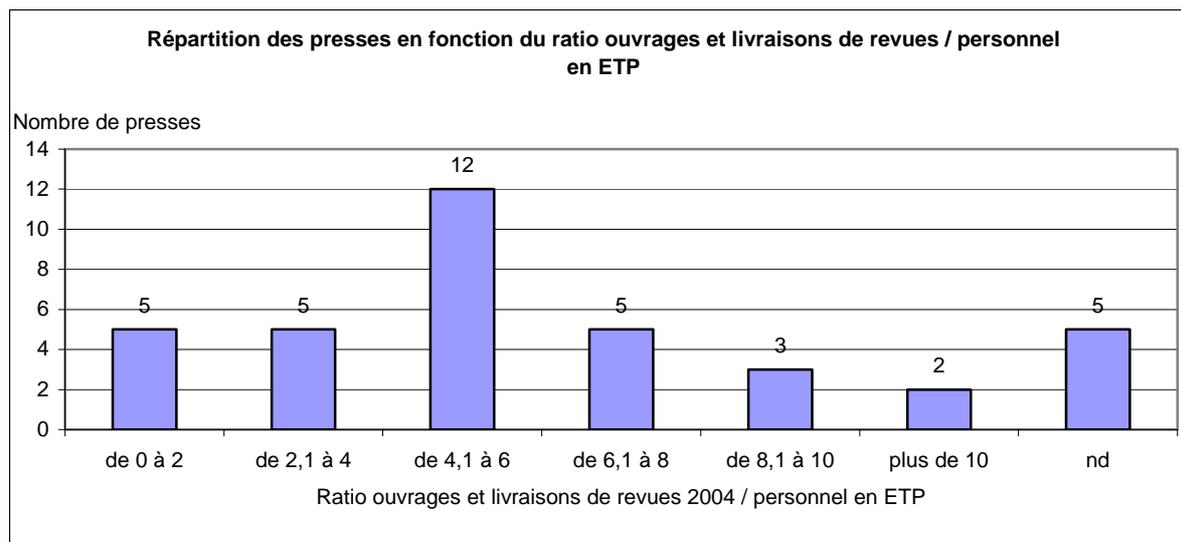
Si cette hausse du nombre de titres publiés s'inscrit dans une tendance commune à l'ensemble de l'édition, elle n'est pas pour autant linéaire, comme le montre le tableau suivant :

Évolution du nombre de titres publiés, 2001-2004 (à périmètre 2001 constant) :

	Nombre de titres publiés	Variation par rapport à l'année précédente
2004	779	+ 13%
2003	691	- 3,5%
2002	716	+ 14%
2001	630	

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

L'augmentation considérable de la production des presses (près d'un quart de titres supplémentaires en 4 années) ne semble pas avoir pas été totalement maîtrisée par les établissements. Pour certains, l'année 2003 a en quelque sorte permis d'assimiler l'augmentation de 2002. À quelques exceptions près, les presses universitaires semblent peu ou mal armées pour une croissance continue de leur volume de production qui doit être mise en regard des effectifs dont disposent les presses. Comme le montre l'histogramme suivant, la productivité médiane (plus significative que la moyenne) se situe à 4,6 ouvrages et livraisons de revues publiés par an et par ETP.

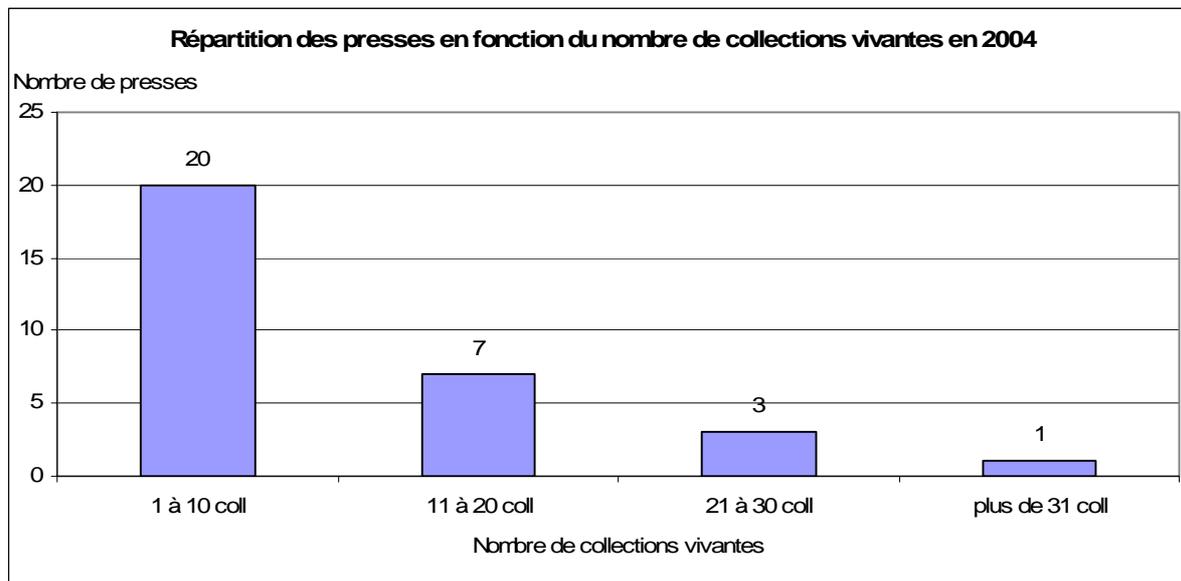


Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires. NB : n'ont été prises en compte que les presses comprenant au moins 2 ETP.

²⁶ Le Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2004, p. 21, a recensé 608 titres publiés par 21 structures d'édition universitaire, soit une moyenne de 29 ouvrages par presse. L'écart entre les deux enquêtes (23,8 contre 29) s'explique par la différence de composition de l'échantillon.

L'organisation en collections.

D'après 31 réponses exploitables, un total de 325 collections (plus de 10 collections par presse en moyenne) ont été identifiées. Elles ont accueilli 626 ouvrages, soit un accroissement annuel de moins de 2 ouvrages par collection.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Si l'organisation en collections est quasi-générale, il est certain que toutes les presses n'accordent pas la même attention à la vie et à la mise en valeur de cet outil éditorial. Ainsi, les 4 presses ayant le plus de collections vivantes en 2004 ont-elles publié 109 ouvrages pour 112 collections, soit moins d'un ouvrage par collection. À l'inverse, d'autres presses ont volontairement limité leur nombre de collections afin de conserver la lisibilité de leur offre éditoriale, et les refondent régulièrement. Ces mesures qui permettent généralement une identification facile du type d'ouvrage (une couverture par collection, par exemple) ont un impact positif en terme de reconnaissance par les libraires et par les chercheurs.

Les types de publications.

La répartition des ouvrages par type de publications semble conforme aux missions des presses :

Répartition des ouvrages 2004 par type de publications :

Types de publications	Nombre de presses concernées	Nombre d'ouvrages	% des ouvrages
Cours photocopiés	0	0	0%
Manuels	8	30	4%
Thèses	17	120	15%
Ouvrages de synthèse	19	152	19%
Ouvrages d'érudition	21	131	16%
Éditions de texte	14	46	5%
Réédition d'ouvrages de référence	5	21	3%
Actes de colloques et journées d'études	26	278	34%
Autres	8	37	4%

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires. NB : 4 presses n'ont pas répondu à cette question.

Cette étude par type de publications permet de dégager certaines orientations éditoriales :

- 15 presses consacrent 50% ou plus de leur production aux actes de colloques et de journées d'études²⁷ ;

²⁷ Précisons que les presses les plus professionnelles refusent la publication de communications non réécrites, exigent des organisateurs de ces manifestations qu'ils sélectionnent les contributions les plus importantes, et s'efforcent d'en présenter les enjeux par le biais d'une préface ou d'une introduction générale.

- 7 presses privilégient la production d'ouvrages d'érudition et ne publient pas d'actes de colloques et de journées d'études ;
- 6 presses accordent la même proportion aux actes de colloques et de journées d'études qu'aux ouvrages d'érudition ou aux ouvrages de synthèse ;
- 4 presses consacrent plus de 50% de leur production aux ouvrages de synthèse ;
- 1 seul établissement a construit sa politique éditoriale autour des thèses, mais il s'agit du domaine particulier du droit ;

S'agissant du secteur le plus concurrentiel de l'édition universitaire, la question des manuels a fait l'objet d'un traitement spécifique au cours de nos entretiens avec les responsables de presses, suscitant des réactions très diverses :

- pour les uns, les éditeurs commerciaux doivent rester les principaux acteurs de l'édition de manuels, mais les presses peuvent, à l'occasion, se positionner sur ce créneau à destination des étudiants de master ou de doctorat ; un investissement des presses dans le secteur du manuel les ferait basculer dans une démarche purement commerciale, mais des formules comme la coédition avec un éditeur privé restent envisageables ;
- les autres estiment qu'il n'y a pas de conflit avec l'édition privée dès lors que le manuel porte sur un sujet pointu (l'édition de textes médiévaux, par exemple). De plus, les tirages restent trop faibles pour intéresser un éditeur privé (notamment dans la perspective d'un passage en poche), alors que les presses universitaires sont en mesure d'en tirer des revenus, réinvestis ensuite en nouveaux ouvrages.

Tirage et vente des ouvrages.

Nous disposons des tirages moyens pour 35 presses, soit 518 exemplaires par ouvrage²⁸. Ce chiffre est comparable à ceux présentés dans les *Rapports du médiateur de l'édition publique* des années 2003 (tirage de 507 exemplaires en moyenne) et 2004 (tirage de 554 exemplaires). Ces deux rapports attribuent aux presses universitaires une production abondante en nombre de titres (24% des titres publiés par les services et établissements publics de l'État interrogés en 2004) avec les tirages moyens les plus faibles de l'édition publique (7% des exemplaires publiés par les services et établissements publics de l'État interrogés en 2004).

Tirages moyens des presses :

Tirage moyen	Nombre de presses concernées
130	1
200	1
250	1
300	4
300-500	3
350-500	1
400	2
400-500	1
434	1
450	1
500	5
600	7
700	2
700-900	1
734	1
800	2
900	1
1 000-1 500	1
2 000-2 500	1

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires. NB : une presse ayant donné plusieurs niveaux de tirages, ce tableau comporte 37 mentions de tirage pour 35 presses.

Les presses semblent privilégier deux niveaux de tirage, l'un ciblé autour de 300-400 exemplaires, l'autre de 500-600 exemplaires. Les chiffres des années 1996-1999 présentés dans le rapport de la Cour des comptes²⁹

²⁸ Le détail des chiffres est présenté dans l'annexe IX.

²⁹ *Op. cit.*, p. 7.

permettent, à partir des données de quelques établissements, d'esquisser une évolution de tirages des principales presses universitaires entre 1996 et 2004 : les tirages moyens ont baissé de 28% au cours des 8 dernières années.

Nous disposons du chiffre moyen de vente des ouvrages de 21 presses, soit 330 exemplaires³⁰. Si on exclut les *Presses de Sciences Po*, le chiffre moyen de vente, pour 20 presses, tombe à 301 exemplaires. D'après le *Rapport du médiateur... 2004*, les ouvrages universitaires ont représenté, cette année-là, environ 6% des 3 032 240 livres vendus par les éditeurs publics. Ces 6% correspondent à 181 934 exemplaires, à répartir entre les 608 titres publiés par les 21 presses universitaires ayant répondu au médiateur, soit une moyenne de 299 exemplaires par ouvrage.

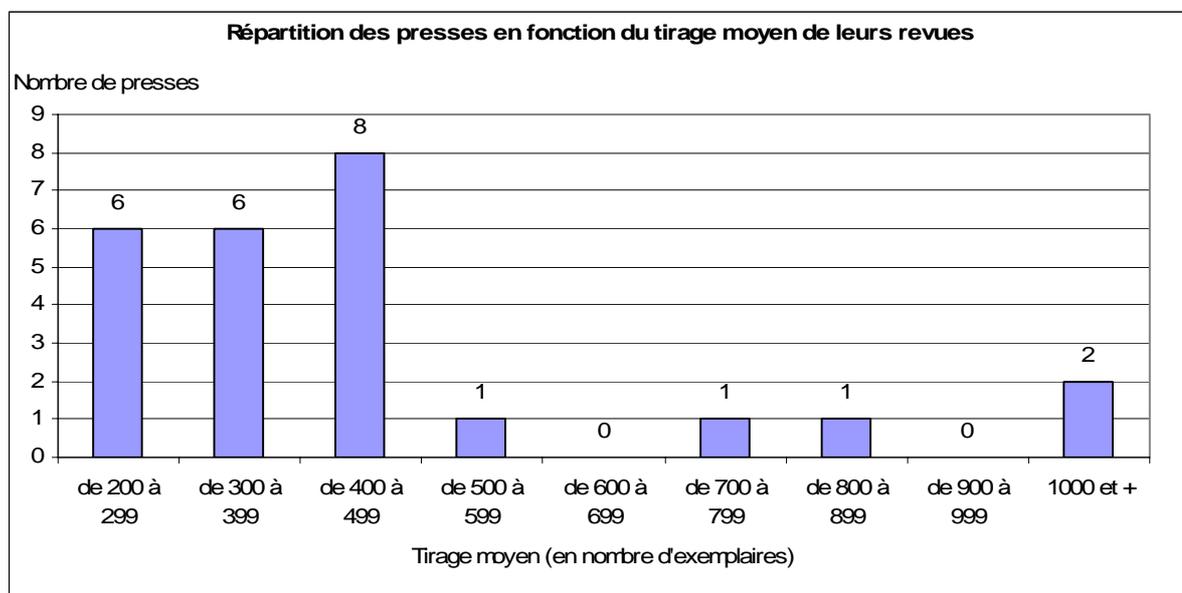
Les ventes représentent 45 à 65% des tirages, tous types de tirages confondus, pour les 21 presses ayant répondu à cette question³¹. L'essentiel des ventes est réalisé au cours des deux ou trois premières années qui suivent la parution de l'ouvrage.

B. LES REVUES.

L'édition de revues dans les presses universitaires françaises se concentre presque exclusivement sur les domaines des Lettres, sciences humaines et sciences sociales³². Contrairement au champ des publications en Sciences, techniques et médecine, structuré depuis une vingtaine d'années autour d'une poignée de très grands éditeurs, principalement étrangers, qui exploitent des portefeuilles internationaux de revues, les revues de LSHS en langue française restent très nombreuses et très éparpillées.

Notre enquête a permis d'identifier 198 titres édités par les presses universitaires. Au total, 31 presses sur 39, soit 79%, ont déclaré éditer au moins 1 titre de revue, mais cette proportion retombe à 59% pour les presses qui éditent au moins 2 titres. Rappelons que les presses sont loin d'être les seuls acteurs de l'édition de revues dans l'enseignement supérieur. Les revues éditées par les presses universitaires se caractérisent par une forte exigence de validation scientifique : 143 d'entre elles (73%) possèdent un comité de lecture. Cependant, leurs revues n'échappent pas à des rythmes de parution proche de celui des publications en série : 59% ne produisent qu'un numéro par an, 24% deux numéros annuels, et seuls 17% annoncent plus de 2 livraisons par an.

Nous disposons des tirages moyens des revues de 26 presses, et des chiffres de vente moyens pour 16 presses. Même si elles ne concernent qu'environ 60% des établissements, ces données permettent de compléter notre panorama. Le tirage moyen des revues (pour 26 établissements) est de 493 exemplaires par numéro, le chiffre de vente moyen s'établissant à 363. En général, la vente des revues représente entre 50 et 70% de leur tirage.



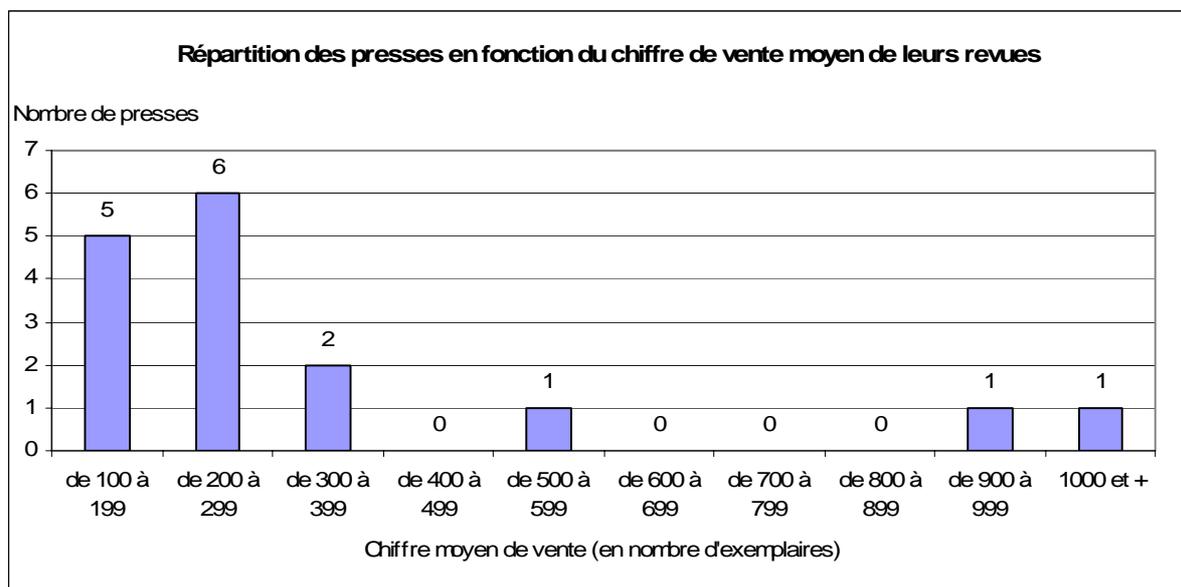
Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

³⁰ Nous n'avons pas obtenu de réponses suffisamment nombreuses sur les manuels pour les présenter dans ce rapport.

³¹ Selon les données du *Rapport du médiateur de l'édition publique 2004*, p. 26, les ventes représentent 58% des tirages des 21 presses concernées par ce rapport.

³² Ce développement ne concernera que l'édition « papier » des revues des presses universitaires. L'édition électronique des revues est abordée plus loin.

En termes commerciaux (tirage et vente), le secteur apparaît très largement dominé par deux acteurs, les *Presses de Sciences Po* et les *Éditions de l'EHESS*. On peut d'ailleurs noter que, sans ces deux établissements, les ventes moyennes des 14 autres presses à avoir répondu n'atteignent que 218 exemplaires par numéro.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

L'implication des presses dans l'édition de revues apparaît très variable d'un établissement à l'autre. On l'a vu, 8 presses n'éditionent aucune revue ; 2 presses éditent 2 revues et 8 presses n'en éditent qu'une seule. À l'autre extrémité du spectre, 7 presses éditent 10 revues ou plus, avec un maximum de 12 titres dotés d'un comité de lecture (*ELLUG* et *Presses universitaires du Mirail*). Si ces données fournissent des ordres de grandeur précieux, il n'en faut pas moins garder à l'esprit que, au sein d'une même maison, la situation peut varier considérablement d'une revue à l'autre.

Pour une majorité de responsables de presses, l'édition de périodiques ne constitue plus une priorité, souvent considérée comme l'héritage d'une période antérieure, que l'on continue à faire vivre plus par habitude que par réel intérêt. Plusieurs établissements reconnaissent qu'ils n'ont pas de politique de développement de leurs revues et qu'ils se refusent à en créer de nouvelles. Ils soulignent également leurs difficultés à faire connaître et diffuser ces publications, y compris auprès des acheteurs institutionnels qui composent l'essentiel de leur public.

À l'inverse, quelques presses universitaires cherchent à valoriser leur portefeuille de titres sans se contenter de négocier au mieux le passage à l'électronique. Elles sont prêtes à courir le risque d'y investir des moyens humains et financiers, à faire évoluer leurs pratiques éditoriales et à utiliser toute la palette des solutions qui s'offrent à elles, papier ou électronique, gratuit ou payant.

Au total, on peut estimer que l'édition de revues dans les presses universitaires, sous forme « papier », se concentre autour d'une douzaine d'acteurs, qui éditent 5 titres ou plus, et qui parviennent à vendre plus de la moitié de leurs tirages, soit par abonnement, soit par vente directe.

C. LES DOMAINES DE PUBLICATION.

Les réponses fournies par 34 établissements (87% de l'échantillon) confirment sans surprise l'ancrage résolument littéraire des presses universitaires françaises, puisque 94% de la production 2004 d'ouvrages et de livraisons de revues est consacré aux « humanités ».

Domaines de publication ³³	Nombre de presses	Nombre d'ouvrages et de livraisons de revues	% des ouvrages et livraisons de revues
Art et histoire de l'art	15	44	4%
Littérature française	23	162	16%
Langues et civilisations étrangères	27	194	19%
Sciences humaines et sociales ³⁴	30	337	34%
Histoire	26	205	21%
Sciences et techniques	10	17	2%
Médecine	3	15	2%
Autres	8	19	2%

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Cette répartition par domaines amène plusieurs commentaires :

- les publications en Sciences et technique et Médecine restent occasionnelles et ne constituent pas un axe éditorial fort des presses universitaires françaises ;
- aucune presse ne fait de l'Art et histoire de l'art son principal domaine de publication ;
- 7 presses font de la Littérature française leur principal domaine de publication, mais une seule y consacre plus de 50% de sa production, les autres se limitant à 30-40% ;
- 10 presses placent les Langues et civilisations étrangères en tête ;
- les SHS arrivent en tête pour 13 presses, avec une forte spécialisation de 11 d'entre elles (plus de 41% de la production). Elles partagent en général le reste de leur production entre l'Histoire ou les Langues et civilisations étrangères ;
- l'Histoire, enfin, est mise en tête par 8 presses.

En général, les presses répartissent leur production entre 4 ou 5 domaines de publication, sans qu'il soit possible de déterminer si leur objectif est d'obtenir un équilibre entre secteurs porteurs et moins porteurs, ou s'il s'agit d'un simple ajustement par rapport à l'offre de manuscrits. Seules 6 presses ont fait le choix de se limiter en 2004 à un ou deux domaines.

Cette répartition fait également écho aux déclarations de plusieurs presses sur la difficulté grandissante de vendre les ouvrages de Littérature française, voire de Langues et civilisations étrangères. À l'inverse, les ouvrages en SHS, et surtout en Histoire, semblent trouver plus aisément leur public dès lors que leur diffusion est assurée de manière efficace. Ces échanges avec les directeurs de presses universitaires sont confirmés par l'analyse des chiffres de vente des ouvrages des presses en fonction de leur principal domaine de publication.

Chiffres de vente des ouvrages des presses en fonction de leur principal domaine de publication³⁵ :

Principal domaine de publication des presses	Chiffres moyens de vente
Littérature française [4]	247
Langues et civilisations étrangères [4]	265
SHS [10]	363
Histoire [3]	367

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Rappel : le chiffre moyen de vente en 2004 (21 presses) est de 330 exemplaires (301 exemplaires sans les *Presses de Sciences Po*).

D'après ces chiffres, une presse universitaire spécialisée en SHS et/ou en Histoire vendrait 48% d'exemplaires de plus qu'une presse spécialisée en Littérature française et 38% de plus qu'une presse spécialisée en Langues et civilisations étrangères.

³³ Afin de ne pas imposer aux presses un énième cadre de classement de leur production, la typologie des domaines de publication retenue dans le cadre de notre enquête fait partie des éléments empruntés au questionnaire de l'AERES. On s'est contenté d'y ajouter deux rubriques : « Sciences et techniques » et « Médecine ».

³⁴ Dans « Sciences humaines et sociales » est compris l'ensemble des SHS excepté l'Histoire et de l'Histoire de l'art.

³⁵ Rappel : ces chiffres n'ont été communiqués que par 21 presses sur les 39 ayant répondu à l'enquête. Le nombre de presses concernées et ayant fourni ces chiffres est mentionné entre [].

D. LES PRESSES UNIVERSITAIRES DANS L'ECONOMIE GENERALE DE L'EDITION FRANÇAISE.

Le poids des presses universitaires dans la production 2004.

Afin de déterminer le poids des presses universitaires dans la production 2004, nous avons confronté leur production individuelle et collective au classement des éditeurs (tant privés que publics, classés en fonction du nombre de titres qu'ils ont publiés en France) présenté chaque année dans le magazine *Livres Hebdo*³⁶.

Les *Presses universitaires de Rennes* arrivent en tête, à la 72^e place de ce palmarès, suivies par les *Presses universitaires d'Aix-Marseille* (168^e), les *Presses universitaires du Mirail* (178^e), les *Presses de Sciences Po* (226^e), les *Presses universitaires du Septentrion* (257^e), les *Publications de l'université de Saint-Étienne* (264^e) et les *Presses de l'université Paris-Sorbonne* (287^e). Parmi les autres éditeurs institutionnels français et francophones, signalons que la *Documentation française* est 19^e, *CNRS-Éditions* 115^e, la *Réunion des musées nationaux* 135^e, *l'INSEE* 174^e, les *Presses de l'université du Québec* 233^e, les *Presses polytechniques et universitaires romandes* 273^e. À titre de comparaison, voici le classement de quelques uns des principaux éditeurs en LSHS du secteur privé : *L'Harmattan* (1^{er}), *PUF* (10^e), *Belin* (27^e), *Armand Colin* (35^e), *De Boeck* (43^e), *Dalloz* (45^e), *Honoré Champion* (55^e), *Bréal* (67^e), *Belles Lettres* (101^e), *Droz* (142^e), *Vrin* (150^e).

Les presses universitaires françaises, à l'exception des *Presses universitaires de Rennes*, restent donc des éditeurs d'une taille modeste au regard des maisons privées positionnées sur le même créneau. La différence est encore plus nette en parcourant le palmarès des éditeurs en fonction du chiffre d'affaires : seules les *Presses universitaires de Rennes* y figurent, en 198^e position.

Toutefois, considérée globalement, la production des presses universitaires françaises est d'une toute autre ampleur. Notre enquête a permis de répertorier 879 ouvrages publiés par les 39 établissements ayant répondu (soit 73 ouvrages par mois). Si on y ajoute la production des presses n'ayant pas retourné notre questionnaire, celle des écoles françaises à l'étranger et celle de *CNRS-Éditions*, on approche les 1 100 exemplaires pour 2004 (soit 92 ouvrages par mois). Avec environ 330 livraisons de revues, on dépasse les 1 400 exemplaires (soit 117 ouvrages et livraisons de revues par mois).

Il convient également de prendre en compte la mise en valeur des fonds des presses universitaires, tant du point de vue de la mise en place d'une politique de réédition des ouvrages épuisés, que du point de vue de la numérisation de ce patrimoine scientifique, estimé à près de 13 000 titres (hors revues).

Coédition et traduction.

S'il n'a pas été possible à partir de notre enquête de déterminer quelle proportion de la production 2004 des presses a fait l'objet d'une coédition, on peut néanmoins apporter quelques précisions sur la diffusion de cette pratique au sein des 39 presses :

Votre établissement a-t-il une politique de coédition avec :	oui	Proportion des presses concernées
- d'autres presses universitaires ?	21	54%
- le CNRS ?	3	8%
- des éditeurs privés ?	17	44%
- des éditeurs étrangers ?	10	26%

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Seules 12 presses (31%) déclarent ne pas avoir eu recours à la coédition ces dernières années, ce qui est globalement confirmé par le *Rapport... 2004* du médiateur identifiant 13 éditeurs universitaires ayant publié 22 titres en coédition (dont 13 titres avec un éditeur privé)³⁷.

³⁶ *Livres Hebdo* n° 590, vendredi 25 février 2005, p. 89-92. On notera que les chiffres annoncés par *Livres Hebdo* (données *Livres Hebdo*/Electre Bibliographie) sont souvent différents (de quelques unités) de ceux que nous ont transmis les presses universitaires.

³⁷ *Rapport... 2004*, p. 32. Les titres publiés en coédition représentent 4% des titres publiés par les presses universitaires.

De même, 13 presses (33%) déclarent avoir une politique de traduction d'ouvrages étrangers³⁸. Elles jouent ainsi un rôle fondamental de diffusion de travaux de recherche en langue française, à la rentabilité économique aléatoire, que les éditeurs commerciaux ont tendance à abandonner. Néanmoins, cette pratique reste modeste et le fait d'éditeurs particulièrement motivés.

Pour les presses universitaires, coédition et traduction sont justifiées par la recherche de complémentarités avec d'autres acteurs et de ressources financières supplémentaires, qui doivent permettre à l'ouvrage de rencontrer un public plus vaste. D'où la recherche, en terme de coédition, de partenaires dont les réseaux de diffusion et de distribution sont différents et complémentaires des canaux utilisés par les établissements d'enseignement supérieur. Un partenariat avec un éditeur privé permet également de partager le coût et les risques d'un projet plus ambitieux, voire de solliciter (notamment auprès du CNL) une aide à la publication. La coédition permet enfin d'envisager des tirages bien supérieurs à l'ordinaire des presses.

Toutefois, les coéditions ne sont pas forcément une panacée. Elles peuvent se traduire par une perte de visibilité des presses, ou par la signature de contrats plus ou moins favorables en terme de retombées financières.

³⁸ Nous n'évoquons pas ici les droits de traduction achetés aux presses universitaires par des éditeurs étrangers.

L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE

Quatre questions générales permettent de dresser un premier état des lieux de l'implication des presses universitaires dans le domaine de l'édition électronique au début de 2005.

Votre service a-t-il déjà :	oui	en projet
1/ diffusé des travaux en ligne avec édition papier en parallèle ?	14	4
2/ diffusé des travaux en ligne sans édition papier en parallèle ?	7	2
3/ créé une ou plusieurs revues électroniques ?	3	4
4/ pratiqué la diffusion électronique de textes épuisés ?	5	5

Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires ; rencontres et entretiens téléphoniques avec les presses.

Au total, 16 établissements (41%) ont répondu « oui » à au moins une de ces questions, et 7 autres (18%) ont le projet de développer une de ces actions en 2005 ou 2006. Les réalisations et les projets de ces presses concernent essentiellement deux chantiers, l'un, prioritaire, l'édition électronique courante des revues, l'autre émergent, l'édition de « livres en ligne ».

A. L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE COURANTE DES REVUES.

Encore embryonnaire en France il y a quelques années, l'édition électronique de revues connaît, depuis 2004-2005, un développement très rapide³⁹. Alors que les publications françaises en Sciences, techniques et médecine, premières disciplines à prendre le tournant de l'électronique, ont été contraintes d'avoir recours aux services d'agrégateurs et d'éditeurs européens ou américains pour ne pas se couper des nouveaux circuits de diffusion de l'information scientifique, les revues spécialisées en Lettres, sciences humaines et sciences sociales — soit l'écrasante majorité de la production des presses universitaires — disposent à présent de plusieurs solutions alternatives, au niveau local et national, afin de mettre en ligne leur production récente ou courante⁴⁰.

La diffusion des compétences et des techniques de publication en ligne permet aux éditeurs publics ou privés de choisir entre 3 scénarios principaux :

- scénario 1 : assurer eux-mêmes la production et la diffusion d'une version électronique :
- scénario 2 : assurer eux-mêmes la production d'une version électronique et en confier la diffusion à un prestataire extérieur. C'est le choix fait par de nombreuses revues réunies autour de Revues.org ;
- scénario 3 : confier la production et la diffusion d'une version électronique de leurs revues à un prestataire extérieur. Deux solutions de ce type existent actuellement en France, le portail CAIRN et le Centre d'édition numérique scientifique (CENS).

Jusqu'en 2004, seules les deux premières options apparaissaient crédibles pour les revues universitaires. Sauf exception, la plupart des presses des établissements d'enseignement supérieur ne s'engagèrent pas dans des politiques d'éditeurs clairement assumées dans ce domaine. Toutefois, le développement d'une offre de contenus scientifiques francophones de plus en plus riche et structurée rend insuffisante leur mise en ligne, même en texte intégral. Il est à présent indispensable de :

³⁹ Pour un état des lieux de l'édition électronique de revues en France, on consultera l'étude déjà citée de M. Minon et G. Chartron, *État des lieux comparatif de l'offre de revues SHS : France – Espagne – Italie*, juin 2005, 131 p. (http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001561.html), et la *Lettre du département SHS*, n° 69, mai 2004.

⁴⁰ Nous ne développerons pas ici le sujet de la numérisation rétrospective des collections des revues (programme PERSÉE (<http://www.persee.fr>) etc.).

- mettre en œuvre des standards bien documentés, si possible libres et ouverts (XML, Dublin Core) afin de garantir la pérennité de l'accès aux données mises en ligne ;
- permettre l'interopérabilité de ces données avec les portails ou sites fédérateurs de revues⁴¹, et avec les outils de recherche documentaires et scientifiques qui ont adopté le protocole OAI.

Avec la montée en charge des plateformes existantes, les années 2006 et 2007 devraient voir le paysage de l'édition courante des revues françaises en LSH achever sa recomposition. D'après nos entretiens avec plusieurs responsables éditoriaux, on peut dégager quelques perspectives pour les presses des établissements d'enseignement supérieur⁴² :

- choix quasi-général des scénarios 2 et/ou 3, avec une préférence pour la préparation et la diffusion déléguées à un acteur extérieur ;
- différence de traitement de plus en plus grande à moyen terme entre d'une part les revues phares de la recherche en LSH, avec diffusion payante en ligne et sur papier, et d'autre part les revues moins reconnues ou émergentes, avec diffusion en ligne uniquement et forte incitation à l'accès gratuit.

Néanmoins, dans la majorité des cas, le choix de l'édition électronique relève davantage d'une solution par défaut que d'un réel projet éditorial : estimant ne pas disposer des moyens et des compétences nécessaires, incertaines sur le modèle économique à appliquer à ces publications souvent réservées à des cercles étroits de chercheurs, inquiètes des difficultés techniques, juridiques et comptables induites par des abonnements en ligne, l'interopérabilité ou la gestion d'accès ou de droits, les presses des universités privilégient le recours à un prestataire extérieur. On retrouve ici, appliquée au domaine de l'électronique, l'ambition limitée de la plupart des presses pour leurs publications périodiques.

B. L'ÉDITION DE LIVRES EN LIGNE.

Secteur en émergence dans le paysage universitaire français, l'édition en ligne de livres scientifiques reste encore, d'après notre enquête, l'apanage de quelques pionniers. Si elle suscite intérêt et débat au sein de la communauté des éditeurs de l'enseignement supérieur, la plupart d'entre eux n'ont pas encore franchi le pas, arguant, là aussi, d'un déficit de moyens et de compétences. Malgré ces limites, les expériences déjà en cours donnent un aperçu des chantiers à venir.

1. Les manuels :

Les enjeux pédagogiques et économiques de l'offre numérique de contenus éditoriaux, en particulier de manuels, sont bien connus⁴³. Pour les presses d'universités, ces enjeux apparaissent moins décisifs, en raison de leur assise institutionnelle ; de plus, l'édition de manuels ne concernant qu'un petit nombre d'acteurs, le passage à l'électronique relève davantage d'un choix individuel que d'un enjeu éditorial « national ».

2. Les actes de colloques et journées d'études :

Très proches des revues par leur forme, soumis aux mêmes difficultés de diffusion que la plupart des périodiques en raison de leur spécialisation disciplinaire ou thématique très forte, les actes de colloques ou de journées d'études peinent aujourd'hui à trouver leur public dans les circuits de diffusion/distribution classiques. Les presses universitaires, dont beaucoup n'éditent déjà plus que des actes réécrits et sélectifs, considèrent leur passage à l'édition électronique, sans doute avec accès libre, comme inéluctable. Toutefois, on peut se demander si les sites web des presses constitueront le vecteur de diffusion de ces publications électroniques.

3. Les fonds des presses :

Le faible nombre de réalisations dans ce domaine s'explique par des hésitations sur les choix techniques à effectuer avant de s'engager dans des actions de grande envergure (simple diffusion en PDF ? diffusion de textes structurés ? quelles normes pour l'archivage ?).

⁴¹ Un réseau francophone des plateformes de revues scientifiques, porté par ERUDIT et PERSÉE, est en cours de constitution. Il associera, outre ces deux portails, Revues.org, CAIRN et le CENS. Des discussions sont également en cours entre PERSÉE et les trois portails français d'édition courante afin d'assurer la continuité des collections entre rétrospectif et courant.

⁴² Ces considérations ne concernent pas les revues scientifiques éditées indépendamment des presses universitaires dans les universités et grands établissements.

⁴³ Voir par exemple l'étude MANUM, <http://manum.enssib.fr> (page consultée le 6 janvier 2006).

4. Les éditions de sources :

L'édition électronique apparaît particulièrement adaptée à la publication de sources. Très spécialisées, souvent volumineuses et tirées à un faible nombre d'exemplaires acquis en priorité par des institutions, celles-ci peuvent ainsi s'affranchir des contraintes de l'édition « papier » et renforcer leur visibilité au niveau national et international. Toutefois, pour tirer partie de toutes les potentialités offertes par l'édition électronique, les éditions de sources doivent se présenter sous des formats structurés garantissant leur pérennité, leur interopérabilité et des possibilités de recherche enrichie.

C. QUELLE PLACE POUR LES PRESSES DANS LES NOUVEAUX RESEAUX DE DIFFUSION DES SAVOIRS ?

Les activités éditoriales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche connaissent aujourd'hui des évolutions divergentes selon que l'on s'attache à l'édition « papier » traditionnelle ou au domaine de la publication électronique.

La définition d'une politique éditoriale au niveau de l'établissement pour les productions « papier » (ouvrages et revues) apparaît encore, dans la majeure partie des cas, comme prématurée. En revanche, on assiste, ces derniers mois, à la mise en place d'un dispositif de publication électronique cohérent, tant au niveau national qu'au niveau des établissements, composé de plusieurs éléments :

- mise en place de dispositifs à vocation nationale pour l'édition électronique des numéros récents ou courants des revues : Centre d'édition numérique scientifique (CENS), Revues.org ;
- création d'archives ouvertes, qui permettent la consultation des documents déposés par l'intermédiaire des sites web des institutions concernées, des moteurs de recherche et des moissonneurs OAI-PMH, au niveau national⁴⁴ ou dans les établissements⁴⁵ ;
- montée en charge du dispositif de diffusion par voie électronique des thèses soutenues dans les universités : la gestion de ce dispositif est souvent confiée au service commun de la documentation (SCD) de l'institution.

Force est de constater que les presses universitaires n'ont été que rarement moteur ou même partie prenante de ce mouvement. Même si elles se sont toutes dotées de sites web, nombre de ces sites ont été pensés en dehors des systèmes d'information locaux. L'absence fréquente de compétences informatiques au sein des équipes en place n'a été que rarement compensée par des partenariats soutenus et formalisés avec les CRI ou les SCD qui disposent de ce type de compétences.

Le rapport des presses à l'électronique et à ces nouveaux acteurs dépend très largement des conditions locales. On peut toutefois distinguer 4 grands types :

1. les presses se situent complètement à l'écart des évolutions en cours (c'est le cas de la majorité des presses) ;
2. les presses gardent leur autonomie et ont formalisé, avec ces nouveaux acteurs, leurs rôles respectifs ;
3. les presses ont été regroupées, avec ces nouveaux acteurs, au sein d'un même service ;
4. les presses ont été chargées de la mise en place de tout ou partie de ces évolutions (il s'agit, à notre connaissance, du cas de figure le plus rare).

Par nécessité ou par choix, les presses des établissements d'enseignement supérieur demeurent encore très largement à l'écart des développements récents en matière de publication électronique. Certes, l'édition d'ouvrages ou de revues demeure encore, et restera sans doute, leur « pré carré ». Dans quelques cas, la formalisation d'un partage des tâches et la mise en place de coopérations en matière de production sous format numérique permet d'entrevoir la mise en place, à moyen terme, d'un système mixte à l'intérieur des établissements, les presses conservant la maîtrise des publications « papier » et des publications électroniques payantes ou ayant fait l'objet de profondes réécritures.

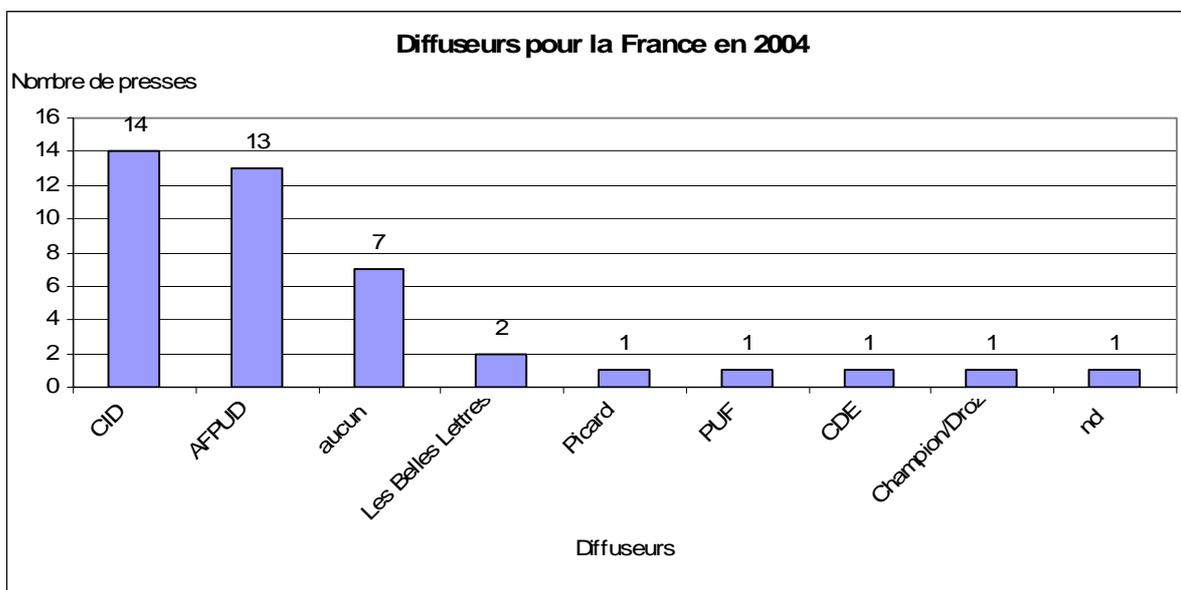
⁴⁴ <http://halshs.ccsd.cnrs.fr> (page consultée le 5 janvier 2006).

⁴⁵ Parmi les établissements ayant déjà mis en place leur archive institutionnelle, on peut citer l'IFREMER (F. Merceur, *Archimer, ou la mise en place d'une Archive institutionnelle à l'IFREMER*, 23 octobre 2005, 32 p.).

LA DIFFUSION-DISTRIBUTION

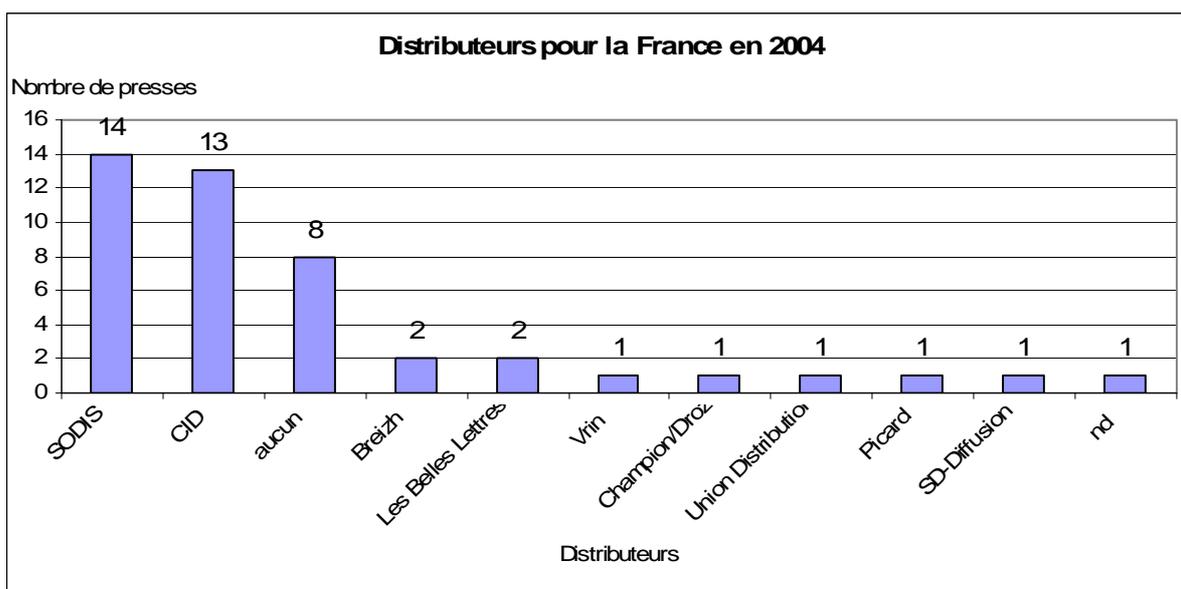
A. LA DIFFUSION-DISTRIBUTION DES PRESSES UNIVERSITAIRES EN FRANCE.

Données chiffrées.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

D'après les 38 réponses exploitables⁴⁶, 30 presses (79% des établissements) utilisent les services d'un ou plusieurs organismes de diffusion en France. Le CID et l'AFPUD-Diffusion desservent à eux seuls les trois quarts des presses universitaires, et 90% de celles qui ont recours à un diffuseur. On peut signaler que les *Presses de Sciences Po*, *ENS Éditions* et les *Éditions Rue d'Ulm* travaillent respectivement avec le Centre de diffusion de l'édition, les PUF et les Belles Lettres.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

⁴⁶ L'annexe X offre un état général des organismes de diffusion et de distribution (en France et à l'étranger) auxquels ont recours les presses universitaires.

Pour la distribution⁴⁷, 30 presses (79% des établissements) ont recours aux services d'un ou plusieurs distributeurs en France. On constate que le CID et la SODIS, partenaire de l'AFPU-Diffusion, desservent là aussi, à eux deux, 90% des presses.

Une petite dizaine de presses fonctionne donc exclusivement sur le principe de la vente directe. Il s'agit en général de structures à la production annuelle trop réduite pour intéresser les acteurs de la diffusion-distribution, ou trop peu structurées pour faire face efficacement aux contraintes d'un système industriel ou semi-industriel.

Toutefois, la vente directe n'est pas l'apanage de ces petits éditeurs. Au total, seules 5 presses déclarent ne pas en user, notamment en raison des coûts induits et des besoins en personnels, alors que 29 presses déclarent la pratiquer. En effet, même si elle suppose la mise en place de circuits spécifiques (mailings, suivi des messages électroniques...), la vente directe permet à l'établissement d'éviter de verser une remise au libraire et au distributeur pour chaque livre vendu, soit près de 45% du prix public de vente hors taxe d'un ouvrage.

Globalement, selon le *Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2004*, les ouvrages des presses universitaires sont commercialisés par diffusion externe (67%), par vente par correspondance en réponse à des commandes directes (29%) et dans des points de vente internes (4%).

À quelques exceptions près, toutes les presses universitaires disposent d'un catalogue papier, tenu à jour régulièrement et parfois doublé de catalogues thématiques. Trente-quatre établissements diffusent également un catalogue de nouveautés accessible en ligne. De plus, la mise en ligne des catalogues concerne à présent l'ensemble du fonds, ouvrages comme revues.

Les acteurs.

Le Centre interinstitutionnel pour la diffusion de publications en sciences humaines (CID).

Service de la Maison des sciences de l'homme de Paris créé en 1981, le CID a pour mission d'assurer la promotion et la vente d'ouvrages publiés par les éditeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du patrimoine. Il bénéficie d'une subvention annuelle de la fondation d'environ 550 000€ Pour mener à bien ses missions, il dispose d'une équipe de 15 personnes.

Le CID assure à la fois la diffusion et la distribution des ouvrages de ses clients. Deux représentants à temps plein, salariés de la MSH, et un documentaliste entretiennent des contacts avec environ 300 libraires situés dans les villes et centres universitaires. Le CID assure également des expositions-ventes dans le cadre de salons ou manifestations culturelles (salons du livre d'Alger, Blois, Paris etc.).

Le CID stocke une centaine d'exemplaires de chaque nouveauté et des ouvrages du fonds qui « sortent » dans ses locaux du boulevard Saint-Germain et en assure la vente directe. Le reste du fonds est entreposé dans un lieu de stockage en Seine-et-Marne. Ce service est très apprécié de ses partenaires, qui y voient un moyen de diminuer leurs propres coûts de stockage et les frais liés à la vente directe.

Très inférieure à celle des autres diffuseurs-distributeurs nationaux, la marge prélevée par le CID n'est que de 12% du PPHT. Si on y ajoute le taux de remise moyen accordé aux libraires (34,7% selon le CID), la remise des éditeurs est de 47% du PPHT contre 55 à 58% chez les autres diffuseurs-distributeurs. Privilégiant une mise en place relativement modeste, le CID met également en avant un taux de retour beaucoup plus faible que la moyenne de l'édition en LSH (12% en 2004, mais prévision de 15% en 2005, contre 20% en moyenne).

Fin 2005, 17 presses d'universités ou éditeurs institutionnels ont recours aux services du CID pour environ 400 nouveautés par an (ouvrages et numéros de revues) et un fonds de 6 500 titres disponibles (ouvrages et revues confondus)⁴⁸. En 2004, le chiffre d'affaires, stable depuis 5 ans, était de 1 213 988€ pour 18 éditeurs diffusés⁴⁹, dont environ 28% à l'export.

L'AFPU-Diffusion et la SODIS.

L'AFPU-Diffusion est une association loi 1901. Elle emploie 6 personnes (5,5 ETP), dont 4 représentants payés à la commission qui se répartissent le territoire national. Elle prélève une marge de 12,5% du PPHT, soit 10% pour la commission des représentants et 2,5% pour le fonctionnement de l'association.

⁴⁷ Comme dans l'histogramme concernant la diffusion, le nombre d'organismes cités est susceptible d'être plus élevé que le nombre de réponses, un établissement pouvant travailler avec plusieurs organismes de distribution.

⁴⁸ Ils étaient 22 en 2001 et 23 en 2002.

⁴⁹ Soit 67 444 € par éditeur en moyenne (56 775€ en 2000, 60 071€ en 2002).

L'AFPUD assure la diffusion en France de 23 maisons d'édition, par le biais de son réseau de représentants et par la publication trimestrielle du catalogue *Les presses d'universités*. L'association, tout comme le CID, n'est pas prête à accepter l'entrée de maisons mal structurées, ne disposant pas d'un comité de lecture, et dont les productions risquent de ne pas correspondre à la logique industrielle de la SODIS.

Le chiffre d'affaires net remis libraire et retours de l'AFPUD est en progression depuis 1999 (+ 98% entre 1999 et 2004). En 2004 ; il atteint 1 980 319€, soit 86 100€ par éditeur. Les 23 presses ne pèsent pas de manière identique dans le calcul du chiffre d'affaires. Les *Presses universitaires de Rennes*, les *Éditions du CTHS*, les *Presses universitaires du Mirail* et les *Presses universitaires du Septentrion* en représentent à elles seules plus de 52%. À l'inverse, un ensemble de 13 presses en représente moins de 4%.

La politique commerciale plus agressive des représentants de l'AFPU-Diffusion se traduit logiquement par un taux de retour plus important (environ 17% du chiffre d'affaires brut en 2004). Les librairies en ligne représentent plus de 7% du CA, tout comme les ventes à l'export.

Avant le 1^{er} septembre 1999, l'AFPU-Diffusion usait des services de la société Distique, propriété du groupe Maxi-Livres, après la faillite duquel elle a confié la distribution de ses fonds à la SODIS, service de distribution de Gallimard. Créé en 1971, celle-ci distribue 81 600 titres (63 millions d'exemplaires en stock) dans tous les pays. La SODIS assure, pour le compte du diffuseur, le traitement des flux physiques et monétaires avec les points de ventes. Ce partenariat avec une structure industrielle implique de fortes contraintes en terme de calendrier et d'organisation, en particulier pour les flux financiers et la transmission de l'information, mais permet en contrepartie de répondre plus rapidement et plus efficacement aux commandes des libraires.

Les autres organismes.

En dehors du binôme CID-AFPUD, les presses universitaires ont recours à de nombreux autres services de diffusion et/ou de distribution. Elles leur confient tantôt l'intégralité, tantôt une fraction de leur production (sur la base de critères géographiques ou disciplinaires). Ces organismes font ci-dessous l'objet d'une courte description⁵⁰ :

Organisme	Activité	Zones de diffusion
Les Belles Lettres	diffuseur et distributeur	France et tous pays (sauf Belgique et Canada)
Coop Breizh Diffusion	diffuseur, distributeur, éditeur	France
SB Diffusion	diffuseur et distributeur	France
Servédit	diffuseur, distributeur, éditeur	France-export
Vrin	diffuseur, distributeur et éditeur	France et étranger
Centre de diffusion de l'édition	filiale de diffusion de Gallimard ; distributeur attitré : SODIS	France et export
Union Distribution	division du groupe Flammarion ; diffuseur et distributeur	Tous pays
PUF Diffusion	diffuseur et éditeur ; distributeur attitré : Union Distribution	Tous pays

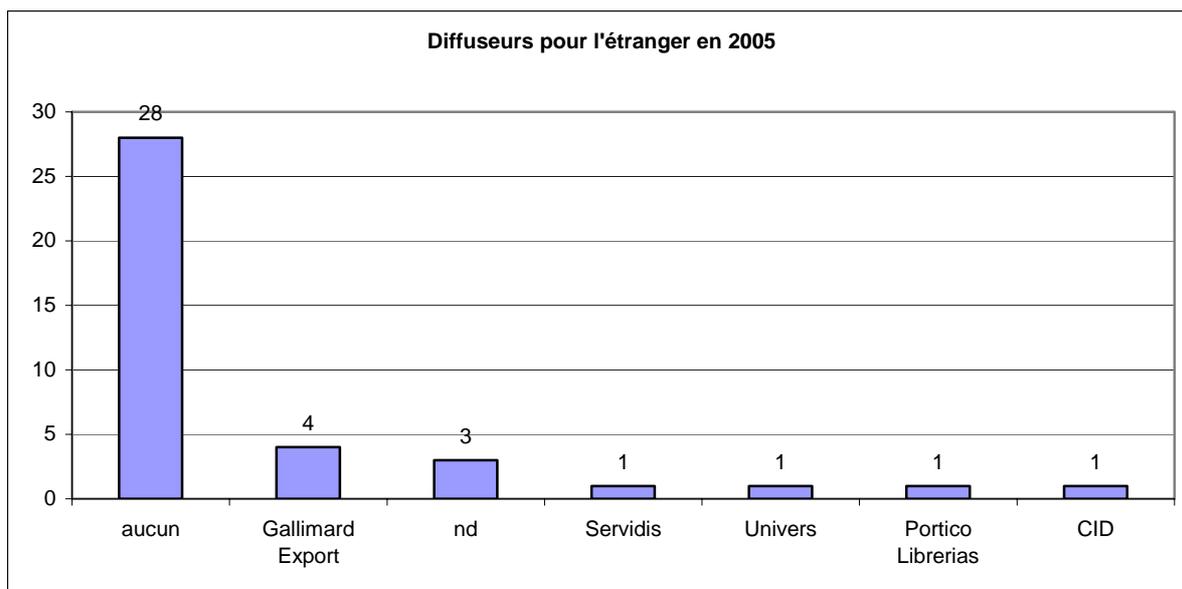
B. LA DIFFUSION-DISTRIBUTION A L'ETRANGER : ESQUISSE D'UN PANORAMA.

Données chiffrées issues de l'enquête.

a- Diffusion

La faiblesse de la diffusion à l'étranger des productions des presses universitaires apparaît clairement dans l'histogramme suivant. Seuls 6 établissements (16% des réponses à l'enquête) ont déclaré s'être attaché les services d'un ou plusieurs diffuseurs hors de France.

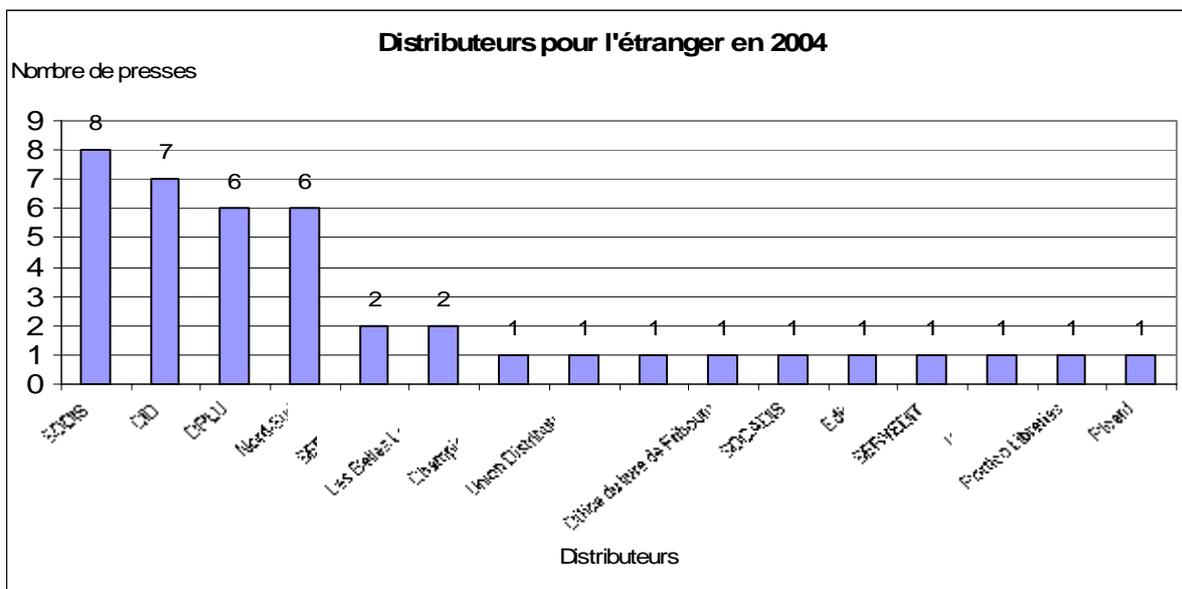
⁵⁰ Données extraites de la liste des éditeurs et diffuseurs 2005 de *Livres Hebdo (Éditeurs et diffuseurs 2004/2005, supplément au n° 566, 27 août 2004)*.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

b- Distribution

Sur les 36 réponses significatives, 22 établissements ont eu recours à un ou plusieurs organismes de distribution, soit 59% de l'échantillon. Sans surprise, les pays francophones (Belgique, Suisse et Canada) sont privilégiés, d'où la présence aux premières places de DPLU et de Nord-Sud.



Sources : enquête 2006 sur les presses universitaires.

Organismes canadiens :

- Diffusion et promotion du Livre Universitaire (DPLU) ;
- Distribution de livres UNIVERS ;
- SOCADIS.

Organismes belges :

- Nord-Sud Diffusion ;
- SDL La Caravelle.

Organismes suisses :

- Servidis ;
- Office du Livre de Fribourg.

Commentaire.

Les réponses obtenues dans le cadre de cette enquête suffisent à montrer combien les tentatives de diffusion des ouvrages des presses universitaires françaises à l'étranger restent dispersées. Le CID consacre une part non négligeable de son activité aux pays francophones, à l'Espagne et à l'Italie, avec un certain succès puisqu'il réalise entre 20 et 25% de son CA à l'export. Certaines presses dépendantes de l'AFPUD ont testé en 2005 un partenariat avec Gallimard Export (déjà diffuseur des produits du CNRS à l'international), pour qu'il prenne en charge la diffusion dans les pays francophones et auprès des principaux libraires nord-américains. Néanmoins, une réflexion globale, associant l'ensemble des acteurs, y compris le bureau du livre français à l'étranger, s'impose comme un préalable à toute action d'envergure dans ce secteur.

GLOSSAIRE

- AMUE : agence de mutualisation des universités
- AERES : association des éditeurs de recherche et d'enseignement supérieur (ex-AFPU)
- AFPU-Diffusion : association française des presses d'université-diffusion
- CA : conseil d'administration
- CID : centre interinstitutionnel pour la diffusion de publications en sciences humaines
- CS : conseil scientifique
- DES : direction de l'enseignement supérieur
- DR : direction de la recherche
- ETP : équivalent temps plein
- IST : information scientifique et technique
- LSH : lettres et sciences humaines
- MSH : maison des sciences de l'homme
- MSTP : mission scientifique, technique et pédagogique
- PPF : projet pluri-formations
- RUOA : réseau universitaire ouest atlantique
- SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
- SARL : société à responsabilité limitée
- SCD : service commun de la documentation
- SNE : syndicat national de l'édition
- SHS : sciences humaines et sociales
- STM : sciences, techniques et médecine

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : circulaire du 18 avril 2005	I
Annexe II : questionnaire	III
Annexe III : état des 37 réponses	IX
Annexe IV : établissements sollicités n'ayant pas répondu à l'enquête	X
Annexe V : établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés par les enquêtes de la DES-DR, du médiateur de l'édition et de la Cour des comptes	XI
Annexe VI : production éditoriale des presses (ouvrages 2001-2004 ; revues 2004)	XII
Annexe VII : répartition de la production éditoriale 2004 par types d'ouvrages	XIV
Annexe VIII : répartition de la production éditoriale 2004 (ouvrages et numéros de revues) par disciplines	XVI
Annexe IX : tirages et chiffres de vente	XVIII
Annexe X : organismes de diffusion et de distribution (France et étranger) des presses universitaires en 2005	XIX
Annexe XI : date de fondation des presses ayant répondu à l'enquête	XXI
Annexe XII : répartition par filières des personnels statutaires affectés aux presses (en ETP)	XXII
Annexe XIII : éditeurs diffusés et distribués par le CID et l'AFPUD-SODIS	XXIII